Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget

signé le

SOMMAIRE

EDITORIAL 4

LOCALISATION DU BASSIN VERSANT DU LAC DU BOURGET 5

A) PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DU PORTEUR DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT 6

A1 Le territoire 6
A1-1 Les entités géographiques 6
A1-2 Le découpage administratif 6
A1-3 Le réseau hydrographique 7

A2 Le porteur du contrat : le CISALB 8
A2-1 Les statuts du CISALB depuis sa création 8
A2-2 Les principales démarches engagées 9
A2-3 Les moyens techniques et financiers 9
A2-4 L'expérience du CISALB en matière de travaux 10

B) BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU CONTRAT 2019-2022 11

B1 Rappel du contenu technique et financier du contrat 11

B2 Bilan technique et financier par axe d'intervention 12
B2-1 Petit cycle de l'eau 12
B2-2 Opération collective 14
B2-3 Désimperméabilisation 16
B2-4 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations 17
B2-5 Plan de gestion de la ressource en eau 19
B2-6 Suivis environnementaux 20
B2-7 Sensibilisation 20
B2-8 Bilan financier 21

B3 Bilan de l'animation et du pilotage des actions du contrat 22

B4 Bilan de la gouvernance du contrat 23

C) PROGRAMME D'ACTIONS 2023-2024 24

C1 Les objectifs poursuivis 24
C1-1 Pollutions urbaines 24
C1-2 Pollutions agricoles (nutriments et pesticides) 25
C1-3 Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) 25
C1-4 Gestion quantitative de la ressource en eau 25
C1-5 Morphologie des cours d'eau, zones humides et continuité 27

C2 Les fiches actions du contrat 28
C2-1 L'animation du Contrat 28
C2-2 Les actions GEMAPI 28
C2-3 Les actions PGRE 30
C2-4 Les actions transversales 31
C2-5 Les actions du petit cycle de l'eau 31

C3 La stratégie de communication et de sensibilisation 33

C3-1 Les actions de communication générale 33
C3-2 La communication sur les travaux de restauration 34
C3-3 La communication spécifique de « EAU Climat, on agit ! » 34
C3-4 Les actions de sensibilisation des publics 35

C4 Les attendus du Contrat et sa cohérence avec le SDAGE 2022-2027 36
C4-1 Les orientations fondamentales du SDAGE 36
C4-2 Les objectifs environnementaux du SDAGE 37
C4-3 Le programme de mesures sur le bassin versant du lac du Bourget 37
C4-4 Les résultats attendus du Contrat 2023-2024 40

D) GOUVERNANCE DU CONTRAT 43

D1 Le comité syndical du CISALB 43

D2 Le Comité de bassin versant du lac du Bourget 43

D3 Les COTECH et COPIL d'opérations spéficiques 43

D4 Le Conseil scientifique 44

E) ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES 45

E1 Engagement des maitres d'ouvrages 45

E2 Engagement du CISALB, animateur du contrat 45

E3 Engagement de l'Etat 46

E4 Engagement de l'agence de l'eau RMC 46

F) SUIVI DU CONTRAT 49

F1 Suivi du contrat 49

F2 Modalités de révision du contrat 49

F3 Résiliation du contrat 49

G) SIGNATAIRES DU CONTRAT 2023-2024 50

Annexe 1 : Fiches actions du Contrat 2023-2024

Annexe 2 : Délibérations des maîtres d'ouvrage

Editorial

Les événements climatiques extrêmes ont un mérite : celui de nous rappeler notre vulnérabilité et de nous inciter à agir.

La sécheresse exceptionnelle de 2022, à l'instar de celles de 1976, 1989 et 2003, a été très contraignante pour les usagers de l'eau et dévastatrice pour les milieux aquatiques. Pouvions-nous imaginer un jour de parler de pénurie d'eau potable sur notre territoire, alors qu'il dispose de sources, de nappes phréatiques et qu'il est situé au bord d'une réserve d'eau douce de 3,6 milliards de mètres cubes !

Mais en 2022, les sources gravitaires se sont taries progressivement entre juin et août. Puis, une espèce invasive, la moule quagga, a mis à mal l'approvisionnement en eau potable par le lac. Seules, les nappes phréatiques de l'Hyères, de la Leysse, de l'Isère, du Sierroz et du Rhône ont permis d'approvisionner en eau les 200 000 habitants du territoire, ainsi que les entreprises et les exploitations agricoles.

La Leysse, l'Hyères et le Sierroz (et leurs affluents) ont été asséchés sur plusieurs kilomètres : le peu d'eau arrivant de l'amont s'infiltrait, alimentant ainsi les nappes dans lesquelles les services des eaux puisaient l'essentiel de l'eau potable.

A cet instant, notre territoire était à la merci d'une pollution d'une de ses nappes phréatiques.

La politique menée par le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac, depuis plus de 20 ans, a été de se préparer au changement climatique, en réduisant toutes les formes de pollutions, en sécurisant l'approvisionnement en eau potable par des interconnexions de réseaux, et en restaurant tous les « poumons aquatiques » que sont nos rivières et nos zones humides.

En renaturant les rivières, nous renforçons leur résilience aux sécheresses, en maintenant en eau des habitats et en installant une végétation diversifiée et ombragée.

En restaurant les zones humides, nous garantissons l'écrêtement des crues et la restitution de l'eau en période de sécheresse.

Ce nouveau Contrat de 2 ans (2023 et 2024) comprend plus de **11 millions d'euros** de travaux pour restaurer 5,3 km de rivières et 15 ha de zones humides.

Ce contrat confirme aussi l'engagement des EPCI et des communes dans le Plan de gestion de la ressource en eau. Il s'agit pour Grand Chambéry et Grand Lac de parfaire la sécurisation de l'eau potable, en maintenant des débits suffisants dans les rivières. L'opération « EAU Climat, on agit ! », lancée en juin 2022, devra monter en puissance pour amener les communes à être encore plus vertueuses en matière d'usage de l'eau.

Malgré deux ans de crise sanitaire, les maîtres d'ouvrage du contrat 2019-2022 ont réalisé plus de 70% du programme d'actions prévu et engagé 77% de l'enveloppe financière inscrite. Gageons que ce nouveau contrat de 2 ans, d'un montant de 20 millions d'euros, atteigne un même taux de réalisation.

Marie Claire BARBIER

Présidente du CISALB

Localisation du bassin versant du lac du Bourget

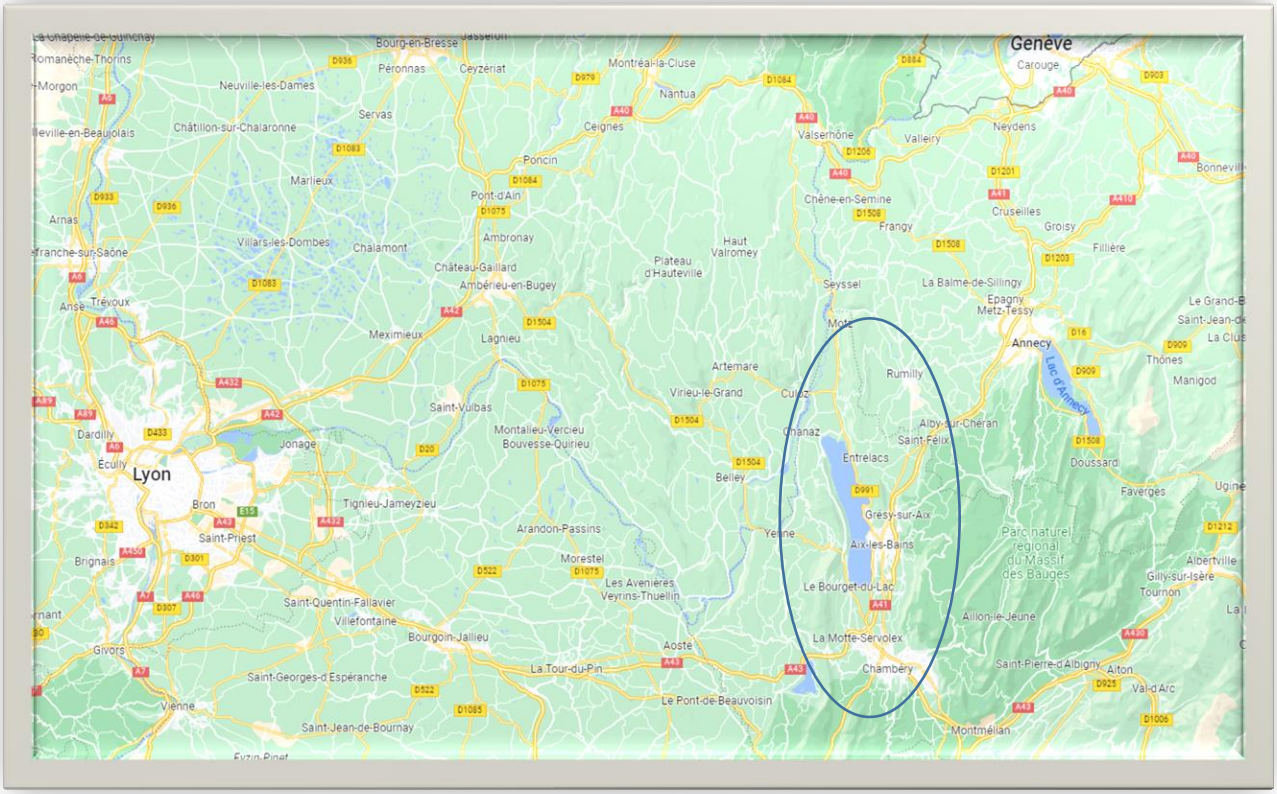

A) Présentation du territoire et du porteur du Contrat de bassin versant

A1 Le territoire

A1-1 Les entités géographiques

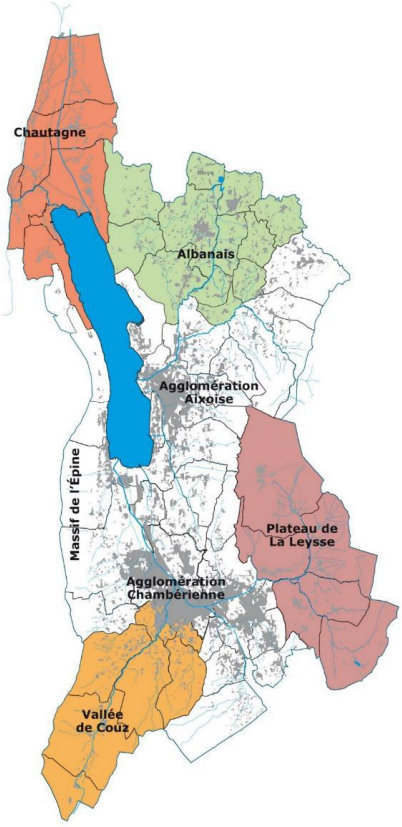

Le bassin versant du lac du Bourget se situe principalement en Savoie.

Le bassin versant du lac du Bourget se caractérise par sept entités géographiques bien spécifiques :

- La Chautagne (nord),
- L'Albanais (nord-est),
- L'agglomération aixoise (centre et est),
- Le plateau de la Leysse, inclus dans le Parc Naturel Régional du massif des Bauges (sud-est),
- L'agglomération chambérienne (sud),
- La vallée de Couz, incluse dans le PNR de Chartreuse (sud-ouest),
- Le massif de l'Epine (ouest).

A1-2 Le découpage administratif

❖ **Le bassin versant du lac du Bourget**

Le bassin versant du lac du Bourget couvre six EPCI membres du CISALB :

- Grand Chambéry (Savoie),
- Grand Lac (Savoie),
- Cœur de Chartreuse (Savoie et Isère),
- Cœur de Savoie (Savoie),
- Grand Annecy (Haute-Savoie),
- Rumilly Terre de Savoie (Haute-Savoie).

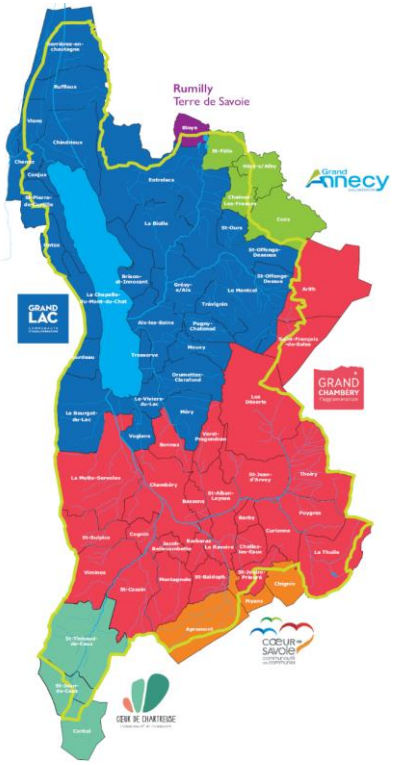

Les agglomérations de Grand Chambéry et de Grand Lac couvrent la quasi-intégralité du bassin versant du lac du Bourget, avec 90 % de sa surface (cf. le tableau ci-après).

EPCI	Surface globale (Km²)	Surface sur le BV du lac (Km²)	Pourcentage de surface (%)
Grand Chambéry	523	257,6	44,3 %
Grand Lac	300	264,9	45,5 %
Cœur de Chartreuse	357	28,4	4,9 %
Cœur de Savoie	330	15,2	2,6 %
Grand Annecy	515	14	2,4 %
Rumilly Terre de Savoie	171	1,8	0,3 %
Total	**582**		

Les agglomérations de Grand Chambéry et de Grand Lac concentrent 97 % de la population.

EPCI	Population globale (Habitants)	Population sur le bassin versant du lac du Bourget (Habitants et %)	
Grand Chambéry	*136 805*	130 120	62 %
Grand Lac	*74 400*	74 000	35,2 %
Cœur de Chartreuse	*16 674*	1 310	0,62 %
Cœur de Savoie	*35 895*	1 180	0,56 %
Grand Annecy	*205 214*	3 130	1,50 %
Rumilly Terre de Savoie	*30 805*	240	0,12 %
Total		**209 980**	

A1-3 Le réseau hydrographique

Le bassin versant du lac du Bourget couvre une superficie de 582 km² (hors lac). Il est constitué des cinq sous-bassins versants suivants :

- La **Leysse** (300 km²) qui traverse l'agglomération de Chambéry,
- Le **Sierroz** (133 km²) qui traverse Aix-les-Bains,
- Le **Tillet** (50 km²) qui traverse Aix-les-Bains,
- Le **grand canal de Chautagne** (42 km²),
- Le **Belle-Eau** (14 km²).

Le Canal de Savières, dont le sens d'écoulement varie selon le débit du Rhône et le niveau du lac, remplit tantôt la fonction d'exutoire du lac, tantôt celle de tributaire (crue du fleuve).

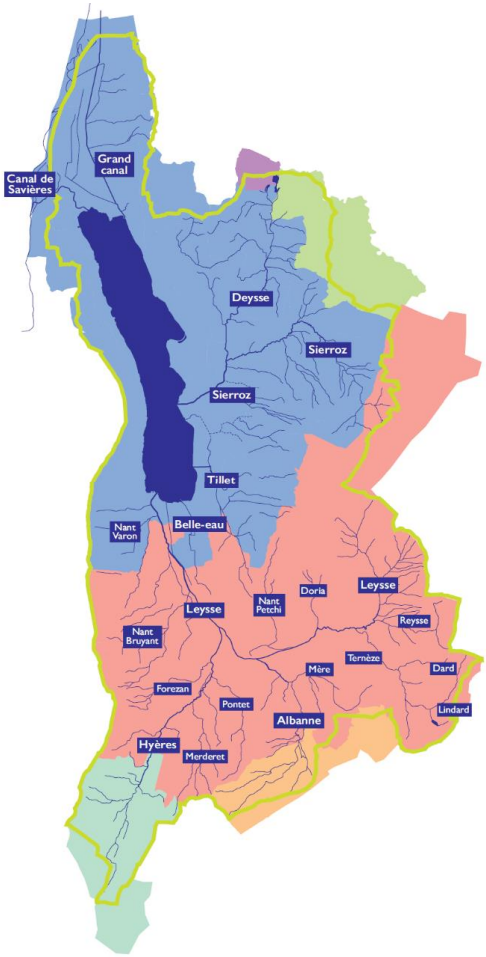

A2 Le porteur du contrat : le CISALB

A2-1 Les statuts du CISALB depuis sa création

A sa création en 1973, le CISALB est une commission regroupant les deux agglomérations de Grand Chambéry (SIAC) et Grand Lac (SILB). En 1994, les statuts du CISALB sont établis avec un objectif commun de poursuivre la dépollution du lac et de suivre la qualité de ses eaux.

En 2005, les statuts du syndicat sont modifiés pour légitimer son rôle de « coordination des démarches territoriales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques » et étendre le suivi du lac à celui des rivières du bassin versant.

En 2018, le CISALB engage une modification de ses statuts pour intégrer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations) et reformuler certaines compétences au travers du prisme de l'article L211-7 du code de l'Environnement. Les nouveaux statuts comprennent une **compétence obligatoire** et **trois compétences optionnelles**.

❖ **Compétence obligatoire : La protection et la mise en valeur de l'environnement (PMVE)**

- La lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques : études et assistance à maîtrise d'ouvrage,
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines : études et assistance à maîtrise d'ouvrage,
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau superficielle et des milieux aquatiques,
- L'animation, y compris pédagogique, et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations.

❖ **Compétence optionnelle : La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

Cette nouvelle compétence peut être exercée en transfert ou par délégation. Le CISALB est ainsi habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages et installations, dont la finalité concourt à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant les items 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L211-7, à savoir :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

❖ **Compétences optionnelles historiques**

- La gestion réglementaire de la plaine de la Coua et du vallon des Cavettes de Viviers-du-Lac,
- Les études, la réalisation, la gestion, le financement de la galerie de rejet des eaux usées traitées au Rhône ainsi que de la portion de conduite commune aux deux agglomérations.

Depuis le 1er janvier 2019, le CISALB assume la maîtrise d'ouvrage des études et travaux sur la GEMAPI. Le CISALB est aussi labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) depuis mars 2019.

A2-2 Les principales démarches engagées

❖ Les démarches contractuelles

Le CISALB a rédigé, coordonné et animé les démarches suivantes :

- Sur la période 2000-2010 :
  - . Un 1er Contrat de bassin versant (80 M€ réalisés),
  - . Un 1er PAPI (15,6 M€ réalisés),
- Sur la période 2010-17 :
  - . Un 2nd Contrat de bassin versant (80 M€ réalisés),
  - . Un 2nd PAPI (25,6 M€ réalisés),
- Depuis 2019 :
  - . Un 3ème Contrat de bassin versant sur la période 2019-2022 (dont le bilan technique et financier est présenté dans le présent rapport),
  - . Un Contrat Vert et Bleu (6,5 M€) sur 2020-2024,
  - . Un 3ème PAPI (18 M€) sur 2021-2026.

❖ Les autres démarches engagées par le CISALB

Le CISALB a également été le porteur des dispositifs contractuels spécifiques suivants :

- Opérations collectives (5 contractualisations sur 2003-2021),
- Opération « Objectif zéro pesticide » (2010-2014),
- Plan d'actions en faveur des zones humides (mise en œuvre depuis 2012),
- Plan de gestion de la ressource en eau - PGRE (2014-2022),
- Plan de gestion du lac du Bourget (mise en œuvre depuis 2014).

A2-3 Les moyens techniques et financiers

Le CISALB emploie 23 agents :

- 1 ingénieur, directeur du CISALB,
- 1 attachée, responsable des finances, de l'administration générale et des ressources humaines,
- 1 ingénieur, responsable des études et grands travaux (rivières et digues),
- 1 ingénieur, responsable des études et travaux de restauration (rivières et zones humides) et animateur du plan de gestion du lac du Bourget,
- 1 ingénieur, responsable de la sensibilisation et d'Aqualis,
- 2 techniciens pour l'animation et la mise en œuvre du Plan de gestion de la ressource en eau,
- 2 techniciens de rivières pour la mise en œuvre du plan de gestion de la ripisylve,
- 2 agents pour la gestion administrative et comptable,
- 1 technicien pour la surveillance des digues et les travaux d'entretien des zones humides,
- 1 technicien pour la réduction de la vulnérabilité au risque inondation,
- 1 agent environnemental,
- 3 agents en charge de l'animation pédagogique,
- 6 agents de la brigade bleue en charge des travaux d'entretien et des petits travaux de restauration écologique en régie.

Les investissements portés par le CISALB concernent principalement des travaux de prévention des inondations et de restauration des rivières co-financés par les subventions de l'Etat (PAPI) et de l'agence de l'eau (Contrat de bassin versant).

L'auto-financement est refacturé aux EPCI concernés, généralement les agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry. Grand Lac lève la taxe GEMAPI pour la première fois en 2022 (environ 2,9 €/habitant).

A2-4 L'expérience du CISALB en matière de travaux

Le CISALB a été maitre d'ouvrage (MOA) ou assistant à maitre d'ouvrage (AMO) de travaux importants dans différents domaines. Le tableau ci-dessous présente un bilan chronologique :

Intitulé de l'opération	Lieu	Date	Montant (€HT)	Nature des travaux	
Restauration écologique de la Deysse	*Albens*	2007	*510 000*	AMO	Travaux de restauration écologique sur 2 km
Restauration de la continuité écologique sur le Sierroz	*Aix-les-Bains*	2008	*220 000*	AMO	Réalisation de 2 passes à poissons (Garibaldi et SNCF)
Restauration écologique du Sierroz	*Aix-les-Bains*	2010	*375 000*	AMO	Travaux de restauration écologique sur 1 km (Pont Rouge au lac)
Restauration écologique du Tillet à Savoie Hexapôle	*Méry, Sonnaz*	*2012*	*340 000*	AMO	Travaux de restauration écologique sur 1 km
Restauration écologique du Tillet dans le parc Bognette	*Aix-les-Bains*	*2013*	*1 500 000*	AMO	Travaux de restauration écologique sur 0,8 km et dépollution PCB
Restauration de la continuité écologique sur le Sierroz	*Aix-les-Bains*	2014	*420 000*	AMO	Suppression de 3 (Amont pont Rouge, Laffin et aval RD1201)
Réhabilitation de la décharge de la Coua	*Viviers-du-Lac*	2007 2017	*3 500 000*	**MOA**	Création de 3,5 ha de zones humides
Réhabilitation de la décharge des Cavettes	*Viviers-du-Lac*	2016 2017	*1 000 000*	**MOA**	Création de 6 ha d'une ancienne décharge avec création de 4 ha de zones humides
Curage des ports du lac du Bourget	*Lac du Bourget*	2015	*1 800 000*	AMO	Curage et valorisation de 30 000 m3 de sédiments, préalable aux opérations de baisse du niveau du lac (2017, 2021)
Confortement des digues et restauration de la Leysse T1	Chambéry	2014 2015	4 000 000	AMO	Travaux de confortement de digue Travaux de génie écologique sur 1,7 km
Confortement des digues et restauration de la Leysse T2	*Chambéry, La Motte-Sx*	2015 2017	*13 250 000*	AMO	Travaux de confortement de digue Travaux de génie écologique sur 2,8 km
Tri-bois des gorges du Sierroz	*Grésy-sur-Aix*	2018	*30 000*	**MOA**	Création d'un tri-bois (30 m3)
Confortement des digues du Sierroz	*Aix-les-Bains*	2019	*2 400 000*	**MOA**	Travaux de battage de palplanches et travaux de génie écologique
Restauration écologique du Sierroz	*Grésy-sur-Aix*	2019	*500 000*	**MOA**	Suppression d'un seuil et travaux de génie écologique
Plage de dépôt de Saumont	*Ruffieux*	2019	*85 000*	**MOA**	Création d'une plage de dépôt
Retenue collinaire de la Villette	*La Motte-Servolex*	2019	*955 000*	AMO	Création d'une retenue collinaire agricole de 12 000 m3
Bassin du Combo	*Mouxy*	2020	*850 000*	**MOA**	Création d'un bassin d'écrêtement de 27 000 m3
Restauration de la continuité écologique sur la Leysse	*La Ravoire, St-Alban*	2021 2022	*1 100 000*	**MOA**	Création de rampes en enrochements sur 6 seuils
Confortement des digues et restauration de l'Hyères	*Chambéry, Cognin*	2021 2022	*3 800 000*	**MOA**	Travaux de confortement de digue et de restauration écologique sur 1,8 km

B) Bilan technique et financier du Contrat 2019-2022

B1 Rappel du contenu technique et financier du contrat

Les actions du contrat signé le 3 juillet 2019 sont consignées dans plusieurs axes d'intervention :

- Le petit cycle (assainissement et eau potable),
- L'opération collective,
- La désimperméabilisation,
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),
- Le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE),
- Les suivis environnementaux,
- La sensibilisation.

Les montants, les subventions attendus et le nombre d'actions inscrits par axes d'interventions sont rappelés dans le tableau suivant :

Axe d'actions	Maître d'ouvrage	Nbre de fiches actions	Montant des actions (€HT)	Subventions attendues de l'agence de l'eau* (€HT)
Petit cycle de l'eau	Grand Chambéry	*23*	*19 017 000*	*8 196 380*
	Grand Lac	*13*	*22 151 400*	*5 257 850*
Opération collective	Grand Chambéry	*1*	*283 200*	*141 600*
	Grand Lac		*297 000*	*148 500*
	CISALB		*154 477*	*92 556*
	Entreprises		*6 000 000*	*3 000 000*
Désimperméabilisation	Chambéry	*1*	*1 435 000*	*1 004 500*
	Grand Lac	*1*	*280 000*	*196 000*
GEMAPI	CISALB	*12*	*12 807 200*	*4 361 376*
	CENS	*5*	*1 866 534*	*1 008 668*
	Grand Chambéry		*42 000*	*21 000*
	Grand Lac		*42 000*	*21 000*
PGRE	CISALB	*7.5*	*25 000*	*17 500*
	Grand Chambéry	*0.5*	*1 254 000*	*785 600*
Suivis environnementaux	CISALB	*3.5*	*362 860*	*186 430*
	Cen Savoie	*0.5*	*20 000*	*10 000*
	Grand Lac	*1*	*25 000*	*7 500*
	FSPPMA	*1*	*66 000*	*33 000*
Sensibilisation	CISALB	*4*	*989 196*	*335 008*
	CENS	*1*	*79 200*	*23 760*
Animation	CISALB	-	*1 537 114*	*768 557*
TOTAUX		*75*	***67 197 067***	***25 616 785***

* L'engagement financier de l'agence de l'eau était plafonné à 25 619 000 €.

L'agence de l'eau s'est engagée à financer six ETP pour l'animation des actions du Contrat (cf. le bilan de cette animation en chapitre B3).

Le tableau suivant indique les montants inscrits et subventions attendus par maître d'ouvrage :

Maître d'ouvrage	Montant global des fiches actions (€HT)	Subvention attendue de l'agence de l'eau (€HT)
Grand Chambéry	*20 939 500*	*9 144 580*
Grand Lac	*21 978 400*	*5 630 850*
CISALB	*15 434 614*	*5 761 427*
Entreprises	*6 000 000*	*3 000 000*
CENS	*1 945 734*	*1 042 428*
Chambéry et Chambéry 2040	*1 435 000*	*1 004 500*
FSPPMA	*66 000*	*33 000*

B2 Bilan technique et financier par axe d'intervention

B2-1 Petit cycle de l'eau

❖ Grand Chambéry

Le bilan des 23 fiches actions est synthétisé dans le tableau suivant :

N	Intitulé de l'action	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
1	Schéma directeur d'assainissement	Etudes	120 000	203 395	**En cours**	Dossier déposé et en cours d'instruction
2	Diagnostic canalisations EU du PP puits des Iles et Joppet	Travaux	1 700 000	2 160 000	**En cours**	Travaux en cours sur PP Iles Sub. AE : 1 119 650 €
3	Diagnostic des canalisations EU privées du PP de Joppet	Travaux	100 000			Action annulée
4	Rénovation des collecteurs anciens du centre-ville de Chambéry	Travaux	3 000 000	3 296 150	**En cours**	Sub. AE : 1 648 075 €
5	Valorisation du biogaz	Travaux	3 000 000	3 083 000	**En cours**	Sub. AE : 1 387 350 €
6	Rénovation UDEP du Noyer	Travaux	500 000	1 400 000	**En cours**	Démarrage juin. Montant en cours de négociation
7	Suppression de l'UDEP du plan d'eau	Travaux	300 000	422 767	**FAIT**	Sub. AE : 194 029 €
8	Rénovation UDEP de la Madelaine Lescheraines	Travaux	600 000			Déposé CAO en septembre
9	Raccordement de l'UDEP de la Magne au Noyer	Travaux	590 000			Déposé Consultation en cours
10	Diagnostic du réseau amont de la STEP de Curienne	Travaux	240 000			En partie réalisé sans subvention
11	Transfert Aillon- station vers Aillon Chef-Lieu	Travaux	300 000			Non engagée Report 2023/24
12	Aménagement DO 8 et 12	Travaux	45 000	102 506	**En cours**	DO8 fait. DO12 en attente du SDA sud de l'agglo Sub. AE : 51 253 €
13	Diagnostic du PR ZI Bissy Erier	Etude	30 000		**FAIT**	Travaux à suivre Sans subvention
14	Outil de gestion	Equipem	62 000	61 541	**En cours**	Sub. AE : 30 770 €

	patrimoniale	ent				
15	Equipement de chambres stratégiques et modélisation	Etude	50 000			Report des études (et des travaux sur 2023-2024).
16	Télétransmission, sectorisation, diagnostic permanent	Etude	60 000			
17	Diagnostic des puits Pasteur et Stade	Etude	60 000			Abandon
18	Travaux Epine T3	Travaux	1 985 000	1 985 000	En cours	Sub. AE : 992 500 €
19	Mesure des sources et captage secteur Bauges	Travaux	30 000			Non engagée Report 2023/24
20	Maillage Bauges – canalisation Chaudannes	Travaux	2 000 000	1 800 000	En cours	Sub. AE : 1 260 000 €
21	Secours et substitution Déserts et Bauges	Travaux	2 900 000	2 860 000	En cours	Sub. AE : 1 430 000 €
22	Economie d'eau secteur Bauges	Travaux	1 525 000	1 442 672	En cours	6 dossiers inscrits au contrat. 5 déposés Sub. AE : 1 009 869 €
			19 197 000	**18 817 031**	**98 %**	

Le bilan est le suivant :

- Financièrement, Grand Chambéry a réalisé **98 %** de son programme d'actions, car le coût réel de certaines opérations a été plus élevé que le coût envisagé,
- Les opérations non réalisées sont en grande majorité reportées sur 2023-24 (4 opérations),
- C'est donc un bilan très positif pour Grand Chambéry.

❖ **Grand Lac**

Le bilan des 13 fiches actions est synthétisé dans le tableau suivant :

N	Intitulé de l'action	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
24	Autosurveillance des déversoirs d'orage	Travaux	170 000			Dossier non déposé Report 2023/24
25	Barreau Est	Travaux	7 303 000	8 194 381	En cours	Consultation avril 2022 pour tranche T1-b réseaux. Consultation travaux des 2 réservoirs de Corsuet (3,6 M€) automne 2022. Travaux 2023-2024. Fiche action T2 (5 M€)
27	Economies d'eau - lutte contre les fuites (Aix-les-Bains)	Travaux	3 569 850	290 000 218 000 171 000 480 000 750 000	En cours	Grand port (290 K€) Rue de Tresserve (218 K€) Ch. Des bateliers (171 K€) Barreau est (480 K€) Rovelstoke (550 K€)
28	Economies d'eau - lutte contre les fuites (hors Aix)	Travaux	2 168 500	388 000	En cours	Trévignin (388 K€)
29	Equipement de télésurveillance et sectorisation	Travaux	130 000	0		Dossier non déposé
30	Equipement des sources du PGRE et mise en œuvre des consignes de restitution	Etude Travaux	170 000	33 000	En cours	Meunaz (33 K€)

31	Etude financière eau et assainissement	Etude	20 000	10 550	FAIT	
32	Etude patrimoniale, diagnostic réseau EU et AEP	Etude	190 000	0		Non engagée Report 2023/24
33	Mesures de protection du captage de Serrières-en-Chautagne	Etude	40 000	0		Dossier déposé mais non complété
34	Réduction de pression sur le réseau AEP	Travaux	150 000	0		Dossier non déposé
35	Réduction des surverses des DO au milieu naturel	Travaux	810 000	0		Bd de Russie (400 K€, 2023) Grimottière (200 K€, 2024).
36	Transfert de l'UDEP et du BSR d'Albens	Travaux	3 600 000	3 930 700	FAIT	Reste la berge RD de la Deysse à traiter.
75	Traitement des cyano du lac (AEP)	Travaux	4 000 000	0		Dossier non déposé Bonus perdu.
			22 151 400	**14 465 631**	**65 %**	

Le bilan est le suivant :

- Financièrement, Grand Lac a réalisé **65 %** de son programme d'actions, car le coût réel de certaines opérations a été plus élevé que le coût envisagé,
- Les travaux du Barreau Est (25) et du transfert de l'UDEP du BSR d'Albens (36) constituent à eux-seuls 88% des engagements financiers de Grand Lac (12,1 M€ sur les 14,4 M€ engagés),
- 25 % des travaux de lutte contre les fuites à Aix-les-Bains (27) et sur le reste du territoire de Grand Lac (28) ont été engagés (1,54 M€ vs 5,73 M€),
- Le traitement des cyanobactéries du lac (UPEP d'Aix-les-Bains) n'a pas pu être engagé du fait du retard pris sur les travaux du barreau Est (retard dû à une non-conformité du projet de réservoir de Corsuet vis-à-vis du PLUi de Grand Lac, aujourd'hui résolue),
- C'est donc un bilan mitigé car 7 opérations sont non réalisées sur les 13 inscrites mais les deux plus importantes ont été engagées.

B2-2 Opération collective

Le bilan cette opération spécifique est consigné dans le tableau ci-dessous :

N	Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
50	Mission d'animation (**Grand Chambéry**)	Animation	283 200	245 570	FAIT	147 K€ d'aides
	Mission d'animation (**Grand Lac**)	Animation	297 000	379 389	FAIT	117 K€ d'aides
	Mission d'animation (**CISALB**)	Animation	62 887	48 493	FAIT	24 K€ d'aides
	Sensibilisation (**CISALB**)	Divers outils	76 590	0		Non engagée
	Biosurveillance ZAE Albanne (**CISALB**)	Etude	15 000	15 795	FAIT	7,89 K€ d'aides
	Travaux de mises en conformité (**entreprises**) sur Grand Chambéry	Travaux	6 000 000	23 dossiers 175 753 72 113 201 667 5 084 14 200	FAIT ou en cours	778,2 K€ d'aides Reverdi Agglo CHMS Cémoi Paul Dupraz Peinture Mithieux

				114 969		Guichon Valves
				5 866		OPAC
				11 726		Transport de Savoie
				80 429		SCI DSDR
				307 634		Rheso-lutions
				31 831		Rheso-lutions
				228 821		Keolis
				563 500		Ste d'emboutissage PRECIS
				32 750		Blanchisserie hôpitaux
				190 535		SA Transports Francony
				179 373		Scavi
				23 384		Scavi
				90 459		Audamalex
				13 500		Hobby One Clic Photo
				229 922		SCI Sainte Olivia Lumi
				75 070		SDIS
				7 774		Vintage garage
				88 395		Le Tunnel
	Travaux de mises en conformité (**entreprises**) sur Grand Lac			10 dossiers		228,6 K€ d'aides
				62 740		SCI La Michaille
				92 300		Drumettaz-Clarafond
				60 626		SARL TMS
				21 566		SARL TMS
				21 320		Petit port Aix-les-Bains
				31 206		STYL Carrosserie
				13 402		Aix-les-Bains
				14 193		Mécamarine 73
				29 593		Carrosserie Aix-T-Tic
				67 999		Marine Pro Services
			6 734 677	**3 848 947**	**57 %**	

Le bilan est le suivant :

- Financièrement, l'Opération collective atteint un taux de réalisation de **57 %** et un taux d'investissement des entreprises d'environ **53 %** (3,160 M€ vs 6 M€),
- Les 3 160 000 € d'investissement des entreprises (31 dossiers) se répartissent ainsi : 2 745 000 € sur Grand Chambéry (87 %) et 415 000 € sur Grand Lac (13 %),
- Ce bilan est très positif au vu du contexte économique (2 ans de crise sanitaire Covid), peu favorable à des diagnostics et des investissements des entreprises.

Le bilan de l'Opération collective a été présenté en COPIL le 7 juin 2022. Il ressort le bilan opérationnel suivant sur la période 2019-2022 :

- 69 diagnostics dont 12 dans des entreprises de la ZAE de l'Albanne,
- 29 sites conformes (après travaux ou initialement),
- 19 sites avec travaux en cours ou planifiés,
- 21 sites avec travaux en cours de définition.

B2-3 Désimperméabilisation

Sur cet axe d'intervention, le bilan est le suivant :

N	Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
26	Place C. Montillet et rue de la gare Albens (**Grand Lac**)	**Travaux**	280 000	280 000		Etude terminée. Dossier déposé juin 2022
27	Ecoquartier Vetrotex (**Chambéry 2040**)	**Travaux**	830 000	1 285 710	**En cours**	900 K€ d'aides retenues
	Quartier Cassine (**Chambéry 2040**)	**Travaux**	275 000	0		Dossier non déposé
	Stade municipal (**Chambéry**)	**Travaux**	300 000	999 072	**En cours**	634 K€ d'aides retenues
	Voirie centre nord (**Chambéry**)	**Travaux**	30 000	156 995	**En cours**	100 K€ d'aides retenues
			1 715 000	**2 721 777**	**160 %**	

Le bilan est le suivant :

- Financièrement, le taux de réalisation est de **160%**,
- La ville de Chambéry a déposé ses 2 opérations et Chambéry 2040 a déposé son opération pour l'Ecoquartier Vetrotex. L'opération « Quartier Cassine » n'a pas été déposée par son maitre d'ouvrage (Chambéry 2040),
- Grand Lac a déposé son dossier hors délai (taux de 50 % au lieu de 70%),
- Le montant déposé est supérieur de 60% au montant financier inscrit,
- La surface désimperméabilisée totale est de 9,78 ha, sur un prévisionnel de 10 ha,
- La désimperméabilisation des sites industriels représente une vraie plus-value en matière de traitement des eaux pluviales. Les investissements consacrés à cette thématique s'élèvent à plus de 1,7 M€ pour 4,5 ha de surface désimperméabilisée.

A ce bilan s'ajoute les actions menées hors contrat. Le montant des travaux s'élève à 2 881 154 € pour 14 projets dont 8 sont issus de l'appel à projet « Un coin de verdure pour la pluie ». La surface désimperméabilisée est de 5,75 ha.

Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	m² désimp. / Sub. AERMC
Ecole Bellevue (**Chambéry**)	Travaux	110 000	**FAIT**	373 m² / 62 000€
Ecole Biollay (**Chambéry**)	Travaux	212 000	**FAIT**	2 800 m² / 108 000 €
Ecole Chantemerle (**Chambéry**)	Travaux	117 000	**En cours**	2 300 m² / 82 000 €
Ecole Chambéry-le-Vieux (**Chambéry**)	Travaux	105 000	**En cours**	1 400 m² / 45 000 €
Ecole de **Bellecombe-en-Bauges**	Travaux	82 650	**FAIT**	344 m² / 65 000 €
Ecole Simone Veil (**Chambéry**)	Travaux	105 000	**En cours**	1 400 m² / 54 000 €
Ecole Pré de l'Ane (**Chambéry**)	Travaux	101 800	**En cours**	1 782 m² / 41 000 €
PK Alsace Lorraine (**Chambéry**)	Travaux	39 000	**FAIT**	1 320 m² / 22 000 €
Hôpital de Chambéry	Travaux	809 223	Déposé	16 000 m²
Keolis (**COGIP**)	Travaux	198 257	**FAIT**	6 200 m²/ 123 000 €
Reverdy Agglo (**Reverdy Agglo**)	Travaux	175 753	**FAIT**	2 970 m² / 60 000 €
Scavi (**SCAVI**)	Travaux	23 384	**FAIT**	235 m² / 6 000 €
SEP (SEP)	Travaux	780 520	**En cours**	19 150 m²/ 383 000 €
TMS (TMS)	Travaux	21 567	**FAIT**	1 300 m² / 13 000 €
		2 881 154		

B2-4 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Sur cet axe d'intervention, le bilan est le suivant :

N	Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
52	Plan pluriannuel d'entretien et de restauration des rivières (**CISALB**)	**Travaux**	975 000	325 000 388 000 244 793	**FAIT**	105 K€ d'aides 129 K€ d'aides 73 K€ d'aides
53	Travaux d'éradication de la renouée (**CISALB**)	**Travaux**	100 000	0		Non engagée
54	Faisabilité de l'effacement de 5 seuils sur la Leysse (**CISALB**)	Etude	100 000	60 000	**FAIT**	Travaux réalisés sur 6 seuils sur 2021 et 2022 1,1 M€HT. 770 K€ d'aides
55	**Plan d'actions en faveur des zones humides (CISALB)**					
	Travaux de restauration (**CISALB**)	**Travaux**	504 000	11 000 16 000 66 335 150 000 80 000	**En cours**	7,1 K€ d'aides Ent.2020-21 Ent. 2022-23 Croix rouge et Curtille dessous 33,2 K€ d'aides Moraz-Dessous fin 2022 Bauches fin 2022
	Etude et animation foncière (**CISALB**)	Etude	30 000	16 300 20 000	**En cours**	Albanais 11,4 K€ d'aides Grand Lac 14 K€ d'aides
	Acquisitions foncières (**Grand Chambéry**)	Foncier	30 000	0		Rien n'a été engagé
	Acquisitions foncières (**Grand Lac**)	Foncier	30 000	0		Des acquisitions faites sur le dossier de sub. 2018
56	Restauration de la continuité du Sierroz entre les gorges et la RD 1201 (**CISALB**)	Etude **Travaux**	185 000	0	**Fait en partie**	Travaux faits sur le barrage à voûte (sans aide de l'Agence). Chez Blanc en suspens.
57	Restauration de la Deysse (**CISALB**)	**Travaux**	145 000	0		Non engagée Report 2023-24
58	Restauration de l'Hyères aval (**CISALB**)	**Travaux**	2 820 000	3 800 000	**En cours**	Travaux sur 2021 et 2022 Cofinancement avec PAPI 1 409 K€ d'aides retenues
59	Restauration de la Leysse aval (**CISALB**)	**Travaux**	5 540 000	0		2022 : étude PRO, maîtrise foncière et dossier LEMA.
60	Restauration du Nant Petchi (**CISALB**)	**Travaux**	1 800 000	0		2022 : étude PRO, maîtrise foncière et dossier LEMA.
61	Restauration du Sierroz à Grésy-sur-Aix (**CISALB**)	**Travaux**	512 000	512 152	**FAIT**	256 K€ d'aides
62	Déterrage précoce renouée littoral (**CISALB**)	**Travaux**	36 000	32 495	**FAIT**	9,7 K€ d'aides
68	Animation du plan de gestion du lac et du canal de Savières (**CISALB**)	Animation			**FAIT**	Missions assurées par des agents du CISALB.
69	Restauration gestion des zones humides (**CENS**)	Foncier **Travaux**	47 916 448 086	14 000		AVP Fontaine à Janons OK mais Trx en 2023 + Chassettes (7 K€ d'aides)
70	Restauration annexes humides Deysse (**CENS**)	Foncier **Travaux**	140 179 103 200	27 420 30 000 21 270 0		19 K€ d'aides Entrelacs (21 K€ d'aides) Acquisition CENS (14,9 K€)

71	Restauration de la forêt alluviale du Rau des Combes et de la tufière de Beauvoir (**CENS**)	Foncier **Travaux**	57 993 104 268	0		Non engagée
72	Plan d'actions Rau des Jacquiers et marais de Vuillerme (**CENS**)	Foncier Etude **Travaux**	27 715 36 960 233 916	0		Non engagée
73	Plan d'action en faveur des roselières lacustres (**CENS**)	Etude **Travaux**	666 301	1 251 264	**En cours**	875 K€ d'aides retenues sur l'appel à projet Biodiversité
			14 673 734	**7 066 029**	**48 %**	

Le bilan est le suivant :

- Financièrement, le taux de réalisation est de **48 %,** avec des opérations qui financièrement ont été plus élevées par rapport au prévisionnel ;
- Les **travaux d'entretien** annuel des rivières (**52**) ont été réalisés conformément au prévisionnel ;
- Les études et travaux relatifs à la **continuité** ont été partiellement réalisés :
  - L'étude sur les 6 seuils de la **Leysse** (**54**) a non seulement été faite mais les travaux ont été réalisés pour 1 100 000 €HT (été 2021 et 2022) dans le cadre de l'appel à projet « Rebond » (montant non comptabilisé dans le bilan),
  - Sur le **Sierroz** (**56** et **61**), le bilan est positif avec deux seuils traités (Grésy-sur-Aix et barrage voute) et un seuil en suspens (Chez Blanc).
- Les études et travaux relatifs à la **restauration écologique des rivières** ont été globalement très bien engagés :
  - La restauration de la Deysse (57) n'a pas pu être engagée pour cause de plan de charge. Le dossier travaux est inscrit au contrat 2023-2024,
  - La restauration de l'Hyères (58) a été réalisée sur 2021 et 2022,
  - La restauration de la Leysse aval (59) a été engagée au stade des études (dossier PRO et dossier LEMA rendus en 2022 et maitrise foncière engagée en 2022). Le dossier travaux est inscrit au contrat 2023-2024,
  - La restauration du Nant Petchi (60) a été engagée au stade des études (dossier PRO et dossier LEMA rendus en 2022 et maitrise foncière terminée en 2022). Le dossier travaux est inscrit au contrat 2023-2024,
  - La restauration du Sierroz à Grésy-sur-Aix (61) a été faite en 2019.
- Les études et travaux relatifs à la **gestion des zones humides** ont été partiellement réalisés :
  - Des notices de gestion sur 13 zones humides de l'Albanais ont été réalisées,
  - Des études de faisabilité foncière sur les zones humides de Grand Lac ont été conduites permettant ainsi des premières maîtrises foncières par le biais d'achats ou de conventions (8 achats et 8 conventions signées),
  - Pour les travaux de restauration à maîtrise d'ouvrage du CISALB (55), les sites de Croix rouge et Curtille ont été réalisés en 2021 et ceux des sites de Moraz-dessous et des Bauches sont programmés pour 2022,
  - Un programme de travaux d'entretien des zones humides restaurées avant 2019 a été lancé ainsi qu'une étude d'évaluation des gains écologiques,
  - Pour les travaux de restauration à maîtrise d'ouvrage du CENS (69 et 70), la priorité a été la maîtrise foncière. Aucun chantier de restauration n'a pu être engagé.
- Concernant la gestion du lac :
  - Le CISALB a assumé sa mission d'animation du plan de gestion (**68**),
  - Le CISALB a animé et coordonné une étude prospective du lac et du canal de Savières à l'horizon 2030 (cf. l'action n°**77** à maitrise d'ouvrage Grand Lac),
  - Le CENS a engagé son programme de restauration des roselières (**73**).

B2-5 Plan de gestion de la ressource en eau

Sur cet axe d'intervention, le bilan est le suivant :

N	Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
38	Définition des consignes de restitution (**CISALB**)	Etude			**En cours**	Missions assurées par des agents du CISALB.
40	**Ressource en eau et agriculture (CISALB)**					
	Accompagnement des projets	Animation			**FAIT**	Missions assurées par des agents du CISALB.
	Stockage eaux pluviales, réseau et pilotage d'irrigation (**Triquet**)	**Travaux**	Non inscrit	(143 195)	**FAIT**	57,3 K€ d'aides
	Modernisation du système d'irrigation (**Cholat**)	**Travaux**	Non inscrit	(61 543)	**FAIT**	19 K€ d'aides
	Stockage de 2000 m3 (**GAEC Grand Maison**)	**Travaux**	Non inscrit	(60 957)	**FAIT**	42,7 K€ d'aides
	Stockage de 5000m3 pour irrigation maraichage et modernisation irrigation (**Les Triandines**)	**Travaux**	Non inscrit	(251 540)	**FAIT**	125,8 K€ d'aides
	Retenue du Noiray (**Grand Chambéry**)	**Travaux**	1 254 000	0		Non engagé
	Retenue de St-Sulpice (**Grand Chambéry**)	**Travaux**	(1 882 000)	0		Non engagé
	Projet de Cognin (**Grand Chambéry**)	**Travaux**	20 000	0		Non engagé
41	**Ressource en eau et collectivités (CISALB)**					
	Accompagnement des projets	Animation			**En cours**	Cette action est désormais « EAU Climat, on agit ! »
	Récupération d'eau de pluie (**Challes-les-Eaux**)	**Travaux**	Non inscrit	(11 300)	**FAIT**	7,9 K€ d'aides
	Récupération d'eau de pluie (**Drumettaz-Clarafond**)	**Travaux**	Non inscrit	(36 000)	**FAIT**	12,1 K€ d'aides
	Actions de communication EAU Climat T1	Outils de comm.	Non inscrit	(12 500)	**FAIT**	8,7 K€ d'aides
42	**Ressource en eau : dérivations de cours d'eau (CISALB)**					
	Accompagnement technique et administratif des projets	Animation			**En cours**	
	Prise d'eau du plan d'eau (**Challes-les-Eaux**)	Etude Travaux	Non inscrit	(10 900)	**FAIT**	7,6 K€ d'aides
43	Etudes de mise à jour des bilans quantitatifs	Etude Matériel	15 000		**FAIT**	Missions assurées par des agents du CISALB.
44	Ressource en eau : nouveaux usages et usagers	Animation			**En cours**	Missions assurées par des agents du CISALB.
45	Ressource en eau : prélèvements domestiques	Animation			**En cours**	Missions assurées par des agents du CISALB.
46	Suivis hydrométriques, bilans et bancarisation	Etude Matériel	10 000	10 597	**En cours**	Missions CISALB. 7,4 K€ d'aides (courantomètre)
			1 279 000	(590 000) **10 597**		

Le bilan est le suivant :

- Le taux de réalisation financière ne présente pas d'intérêt car :
  - Le budget inscrit (1,279 M€) reposait sur la réalisation de deux retenues collinaires qui n'ont pas été faites pour des raisons budgétaires, politiques, foncières et réglementaires,
  - Des travaux non-inscrits ont été réalisés pour un montant global de 590 000 €,
  - Les travaux d'économies d'eau et de substitution engagés par Grand Chambéry et Grand Lac n'apparaissent pas dans ce tableau, de même que les actions de désimperméabilisation.
- Le bilan du PGRE fait l'objet d'un rapport à part entière (édition en septembre 2022) incluant un bilan des actions de la période 2017-2022 et un état des lieux sur l'évolution de la ressource en eau et des usages, socle d'un futur PTGE.

B2-6 Suivis environnementaux

Sur cet axe d'intervention, le bilan est le suivant :

N	Intitulé de l'action (Maître d'ouvrage)	Type	Montant inscrit (€HT)	Montant déposé (€HT)	Etat de l'action	Remarque
47	Observatoire de la qualité des cours d'eau (**CISALB**)	Etude	134 000	80 000	**En cours**	40 K€ d'aides
48	Suivi écologique du lac (**CISALB**)	Etude	208 860	57 000 68 850 68 850 69 200	**FIN**	130,8 K€ d'aides
49	Suivi de la truite lacustre (**FSPPMA**)	Etude	66 000	61 721	**En cours**	30,8 K€ d'aides
51	Baisse exceptionnelle du niveau du lac (**CISALB**)	Etude	20 000	10 600 10 135 10 000 16 000	**FIN**	5,3 K€ d'aides 5,1 K€ d'aides 7 K€ d'aides 8 K€ d'aides
	Baisse exceptionnelle du niveau du lac (**CENS**)	Etude	20 000		**En cours**	Action intégrée dans la fiche 73
76	Evaluation de l'impact des déchets plastiques sur l'écosystème lacustre (**CISALB**)	Etude	10 000		**En cours**	Thèse portée par l'USMB pour un montant de 340 K€ (170 K€ d'aides)
77	Etude prospective « environnement et activités lacustres » (**Grand Lac**)	Etude	25 000	33 000	**FIN**	9,9 K€ d'aides
			483 860	**485 356**	**100 %**	

Le taux de réalisation est de 100% car tout est engagé.

B2-7 Sensibilisation

Le bilan des actions de sensibilisation est le suivant sur la période du 1er janvier 2019 au 15 mars 2022 :

Thématique	Nombre de jours d'activité			Nombre de participants		
	Scolaires	Extra-scolaires	Grand public	Scolaires	Extra-scolaires	Grand public
Ressource en eau	60	6	314	2 410	93	181
Restauration des rivières	37		1	1 769		15
Évolution climatique biodiversité	26	36	11	1 143	307	205
Zones humides et biodiversité	167	168	63	6 924	1 178	388
Baisse du niveau du lac	17	6	2	799	66	76
Substances dangereuses Eau	67	5	6	2 595	86	18
TOTAUX	**374**	**220**	**397**	**15 640**	**1 730**	**883**

Ce bilan a été influencé par les crises sanitaires COVID qui ont contraint de fermer Aqualis et de stopper les activités de sensibilisation durant plusieurs mois. Financièrement, le CISALB a déposé pour **322 239 €** : 38 898 € d'animation pédagogique sur juillet à décembre 2019 + 24 522 € (mise à jour du site internet) + 82 093 € d'animation pédagogique sur 2020 + 100 808 € d'animation pédagogique sur 2021 + 75 918 € d'animation pédagogique sur 2022.

B2-8 Bilan financier

Le tableau suivant indique les taux de « réalisation financière » par axe d'actions.

Axe d'actions	Maître d'ouvrage	Montant des actions inscrites (€HT)	Montant des actions réalisées ou engagées (€HT)	Taux de réalisation (1) financière
Petit cycle	Grand Chambéry	*19 017 000*	18 817 031	*98 %*
	Grand Lac	*22 151 400*	14 465 361	65 %
Opération collective	Grand Chambéry	*283 200*	245 570	*86 %*
	Grand Lac	*297 000*	379 389	*127 %*
	CISALB	*154 477*	64 288	*41 %*
	Entreprises	*6 000 000*	3 160 000	*53 %*
Désimperméabilisation	Chambéry	*1 435 000*	2 441 777	*140 %*
	Grand Lac	*280 000*	*280 000*	*100 %*
GEMAPI	CISALB	*12 807 200*	*5 722 075*	*44 %*
	CENS	*1 866 534*	*1 343 954*	*72 %*
PGRE	CISALB	*25 000*	10 597	*42 %*
	Grand Chambéry	*1 254 000*	*0*	*0 %*
Suivis environnementaux	CISALB	*362 860*	*390 635*	*107 %*
	Cen Savoie	*20 000*	*(*)*	
	Grand Lac	*25 000*	*33 000*	*93 %*
	FSPPMA	*66 000*	*61 721*	*93 %*
Sensibilisation	CISALB	*989 196*	*322 239*	*32 %*
	CENS	*79 200*	*(*)*	
	TOTAUX	***67 288 031***	***47 773 637***	***71 %***

(*) : comptabilisé dans les 1 343 954 € du CENS.

A la fin juillet 2022, l'agence de l'eau a accordé **18 785 472** € de subvention dans le cadre du contrat de bassin versant du lac du Bourget 2019-2022. Cela correspond à un taux de réalisation de 73% par rapport à l'engagement financier de l'agence de 25 619 000 €. Plusieurs opérations ont vu leur calendrier décalé et seront présentées en commission des aides avant la fin de l'année 2022, pour un montant estimé à 1 085 000€ de subvention. Cela portera le **taux de réalisation financière du contrat à 77%**.

B2-9 Bilan qualitatif

Sur les 94 opérations prévues au contrat 2019-2022, l'état d'avancement est le suivant :

- 29 opérations sont terminées (31%),
- 33 opérations sont en cours de réalisation (36 %),
- 4 opérations vont être lancées d'ici à la fin de l'année 2022 (4%),
- 18 opérations sont reprogrammées sur la période 2023-2024 (19%),
- Seules 9 opérations sont abandonnées (10%)

B3 Bilan de l'animation et du pilotage des actions du contrat

L'agence de l'eau a financé les actions d'animation suivantes :

- Animer le Contrat de bassin versant 2019-2022,
- Animer les actions relatives aux milieux aquatiques (rivières, zones humides et lac du Bourget),
- Piloter les travaux de morphologie, de continuité ainsi que les travaux d'entretien et de restauration des zones humides,
- Piloter les travaux d'entretien de rivières,
- Animer les actions relatives à la gestion de la ressource en eau,
- Réaliser en régie les études hydrologiques pour les bilans ressources / besoin, les volumes prélevables et les débits de restitution des sources,
- Animer les actions de sensibilisation et de communication,
- Animer l'opération collective (montants d'aides signalés dans le tableau du chap. B2-2).

Les enveloppes financières mobilisées et subventions obtenues sont les suivantes :

Thématique	2019		2020		2021		2022	
	Dépense	Aide AE	Dépense	Aide AE	Dépense	Aide AE	Dépense	Aide AE
Animer le Contrat Animer les actions sur milieux aquatiques	213 463	110 058	212 415	106 208	293 028	146 395	254 715	127 364
Animer le PGRE + Etudes hydrologiques	29 300 48 300	18 291 30 180	49 460 43 965	34 561 30 721	84 721 40 388	59 391 28 255	112 231	78 624
Animer le programme d'entretien	66 200	17 652	60 465	18 135	53 971	16 216	36 759	19 164
Animer des actions de sensibilisation	38 898	24 726	82 093	73 054	100 808	92 210	75 918	68 772
TOTAUX	396 161	200 907	448 398	262 679	488 195	342 467	479 623	293 924

En l'absence de fiche action spécifique sur l'animation dans le Contrat 2019-2022, il n'est pas possible de calculer un taux de réalisation. Cependant, le taux de réalisation financière du contrat de 77% témoigne de la réalisation des missions portées par les agents du CISALB.

B4 Bilan de la gouvernance du contrat

La crise sanitaire de 2020, 2021 et 2022 n'a pas permis d'installer (renouvellement post élections municipales) et de réunir le Comité de bassin versant. Pour autant, le CISALB, les services des eaux de Grand Chambéry et de Grand Lac, le CENS et la fédération de pêche de la Savoie ont réalisé ou engagé plus de 70 % de l'enveloppe budgétaire inscrite au contrat 2019-2022. Ce travail s'est fait en lien étroit et constant avec les services de l'agence de l'eau et de l'Etat.

De nombreuses réunions de travail, de comités techniques (COTECH) et de comités de pilotage (COPIL) se sont tenus pour faire avancer les opérations et orienter les démarches ou axes thématiques (Opération collective, plan de gestion de la ressource en eau, gestion des milieux aquatiques, plan de gestion du lac, etc.).

C) Programme d'actions 2023-2024

C1 Les objectifs poursuivis

Le Contrat 2023-2024 s'apparente à une prolongation du Contrat 2019-2022. En effet, peu d'opérations nouvelles figurent dans cette contractualisation 2023-2024. Il s'agit essentiellement pour les maîtres d'ouvrages de réaliser les opérations qui n'ont pas pu être menées du fait de la crise sanitaire et ainsi de continuer à mettre en œuvre le programme de mesures du SDAGE. A noter que les mesures du PDM du SDAGE 2022-2027 sont dans la continuité du cycle 2016-2021. La cohérence entre le Contrat 2023-2024 et le SDAGE 2022-2027 est démontrée dans le chapitre C4.

C1-1 Pollutions urbaines

Depuis plusieurs années, des actions d'envergure ont été réalisées pour lutter contre les pollutions urbaines, telles que la création des bassins de stockage restitution sur les réseaux d'assainissement de Chambéry et d'Aix Les Bains.

Chacune des agglomérations prévoit de réinscrire ou de poursuivre des travaux concourant à la réduction des rejets urbains.

❖ **Grand Chambéry**

Le travail d'amélioration du réseau d'assainissement impactant le ruisseau de la Mère (rejet du déversoir d'orage n° 8) fait partie des priorités d'intervention du futur schéma directeur d'assainissement Sud Agglomération, en cours de réalisation par Grand Chambéry.

- Le traitement de ce DO n°8 est prévu au-delà de 2024.

Par ailleurs, Grand Chambéry envisage de réinscrire l'action suivante :

- Améliorer le transfert des effluents d'Aillon-station vers Aillon Chef-Lieu, au titre des Zones de Revitalisation Rurale.

❖ **Grand Lac**

Sur le territoire de Grand Lac, le SDAGE 2022-2027 constate une nouvelle pression exercée par une ou plusieurs stations d'épuration sur la masse d'eau du canal de Chautagne.

- Grand Lac vient de choisir son maitre d'œuvre pour étudier un nouveau système d'assainissement complet à l'échelle de la Chautagne avec la recherche du milieu récepteur le moins sensible.

Grand Lac envisage également :

- De poursuivre les travaux de réduction des surverses de plusieurs déversoirs d'orage qui affectent la qualité de la Chaudanne (BV Tillet), du Tillet et du lac.
- D'achever les travaux de transfert de l'UDEP et le BSR d'Albens vers l'UDEP d'Aix-les-Bains.

❖ **CISALB**

Le marquage des grilles d'eaux pluviales des communes engagées dans « EAU Climat, on agit ! » contribuera à réduire les rejets dans les milieux aquatiques.

C1-2 Pollutions agricoles (nutriments et pesticides)

Malgré la forte mobilisation du CISALB au travers de l'opération « Objectif zéro pesticide », des études sur la Deysse ou de l'opération pilote dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de Métropole Savoie, les pressions persistent et impactent notablement plusieurs masses d'eau du bassin versant.

- Compte tenu de l'absence de captage prioritaire sur le bassin versant, l'agence de l'eau n'est pas en mesure d'accompagner le CISALB sur cette thématique, qui n'a pas la capacité financière d'intervenir seul en 2023 et 2024.

Les résultats d'analyses d'eau effectuées durant l'été 2022 sur 6 cours d'eau surveillés ne sont pas encore disponibles et interprétables.

C1-3 Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)

Une opération collective à destination des industriels est en place depuis 2003 sur le bassin versant. L'animation auprès des industriels du bassin versant, pour mettre en conformité les rejets non domestiques sur les réseaux d'assainissement est désormais bien en place.

- A partir de 2023, les collectivités pérennisent sur leurs fonds propres les missions de diagnostic et de régularisation des rejets des effluents domestiques auprès des entreprises et des collectivités émettant des substances toxiques dispersées. L'agence continuera à accompagner les maîtres d'ouvrages dans leurs travaux de réduction des rejets toxiques dispersés jusqu'à la fin du 11ème programme, soit 2024, puisque les 2 collectivités Grand Lac et Grand Chambéry ont validé auprès de l'agence le niveau 2 de l'opération collective de réduction des pollutions toxiques dispersées.

C1-4 Gestion quantitative de la ressource en eau

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), validé en décembre 2016, fait actuellement l'objet d'un bilan/évaluation (rendu prévu en septembre 2022). Ce bilan permettra de statuer sur la fréquence de satisfaction des DOE et DCR, sur le respect ou non des volumes prélevables et sur le taux de concrétisation des actions inscrites dans le PGRE. Cette évaluation du PGRE sera aussi l'occasion de questionner le niveau d'ambition des actions au regard des effets du changement climatique.

- Le bilan/évaluation du PGRE et les mesures inscrites au PDM 2022-2027 nourriront la réflexion de l'instance de concertation du PGRE afin de compléter et préparer le prochain PTGE.

En matière d'investissement, les agglomérations ont engagé des travaux importants dans le PGRE :

- Les travaux de restructuration du réseau d'eau potable de Grand Chambéry pour substituer les sources déficitaires du massif de l'Epine pendant les étiages,
- La retenue collinaire de la Villette, sur le massif de l'Epine pour soulager les sources déficitaires pendant les périodes d'irrigation,
- Les travaux de construction de la canalisation d'eau potable « Barreau Est » de Grand Lac pour substituer les sources déficitaires du massif du Revard pendant les étiages.

❖ **AEP Grand Chambéry**

Sur 2023-2024, Grand Chambéry envisage de :

- Poursuivre les travaux de substitution des sources de l'Epine, pour l'usage eau potable,
- Poursuivre les travaux de maillage et secours sur le territoire des Bauges,
- Poursuivre les travaux d'économies d'eau (lutte contre les fuites sur l'ensemble du territoire),
- Renforcer l'équipement des chambres stratégiques pour aller vers le diagnostic permanent.

❖ **AEP Grand Lac**

Sur 2023-2024, Grand Lac ambitionne de :

- Poursuivre les travaux du « Barreau Est »,
- Réinscrire les travaux d'économies d'eau (lutte contre les fuites),
- Faire un diagnostic de performance de l'UPEP d'Aix-les-Bains.

Un des objectifs poursuivis est d'équiper l'ensemble des sources déficitaires d'un suivi des volumes prélevés et des volumes laissés au milieu naturel. Ces dispositifs de mesure seront mis en place par les agglomérations en lien avec le CISALB.

❖ **Eau et Agriculture**

Les projets de schémas directeurs d'irrigation, évoqués depuis 2020 sous maitrise d'ouvrage respectivement de Grand Chambéry et Grand Lac, n'ont pas démarré. Or, ils doivent fournir une vision prospective des besoins en eau agricole, de leur localisation et de leurs impacts sur des ressources en eau souvent déficitaires. Le retard pris dans le lancement de ces études ne permet pas, aujourd'hui, d'avoir une vision claire de la stratégie des deux collectivités sur ce thème. Ces deux schémas sont désormais programmés sur 2023-2024.

Le projet agricole de substitution du massif de l'Epine comportait 3 retenues, dont la 2ème, située au lieu-dit le Noiray, devait être réalisée sur le contrat 2019-2022. Grand Chambéry envisage d'étudier des solutions pérennes sur deux secteurs de l'Epine : le Noiray et le Tremblay (La Motte-Servolex).

Le CISALB continuera d'accompagner les agriculteurs dans des investissements de substitution de ressource, de modernisation des réseaux et des techniques d'irrigation, du pilotage de l'irrigation, le développement des pratiques agroécologiques pour réduire l'assèchement des sols et retenir l'eau dans les sols (haies, couverture des sols).

❖ **« Eau climat, on agit ! »**

Le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac ont délibéré favorablement pour porter une démarche collective visant à accompagner les communes, et leurs citoyens, vers une gestion vertueuse de l'eau.

L'objectif est de réduire les volumes bruts prélevés dans toutes les ressources, qu'elles soient ou non en déséquilibre quantitatif. Les matériels économes en eau à utiliser dans les bâtiments publics (réducteurs de pression, matériels hydro-économes : mousseur, éco WC sac, stop-eau, robinets temporisés, programmateurs/pilotage ...), en extérieur (goutte à goutte pour l'arrosage des espaces verts, des stades, des jardinières ...) et les solutions alternatives à l'utilisation d'eau potable (réutilisation des eaux pluviales pour arrosage ou nettoyage voierie, les toilettes sèches, etc.) mais aussi la réduction de la consommation des particuliers (dispositifs hydro-économes en achat groupés), sont autant de solutions à promouvoir.

Le 30 juin 2022, 14 maires ont signé la convention d'engagement de « EAU Climat, on agit ! ».

❖ Nappe de la plaine de Chambéry

Il convient de vérifier si la masse d'eau est en mesure de supporter l'intégralité des reports de prélèvements sans altérer son équilibre et sans remettre en cause les débits apportés aux cours d'eau qui dépendent de son débordement au nord.

Dans la perspective du futur PTGE intégrant l'évolution du changement climatique, le CISALB et Grand Chambery vont engager une étude dont les objectifs seront de mettre en œuvre les recommandations et préconisations suivantes :

- Assurer un suivi des précipitations efficaces à pas décadaire,
- Améliorer et compléter le réseau de surveillance de la piézométrie existant et rendre accessible l'ensemble des données acquises et assurer le partage de l'information,
- Compléter le suivi hydrométrique des cours d'eau, en particulier ceux à l'aval sous dépendance des apports de la nappe,
- Mettre au point un modèle mathématique couplé « eaux de surfaces / eaux souterraines » pour mieux comprendre le fonctionnement de la nappe en lien avec les cours d'eau et pour être en capacité de qualifier son état et de pouvoir faire des simulations sur les volumes réellement exploitables en fonction des évolutions de la recharge,
- Poursuivre les efforts de réinfiltration des eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées.

C1-5 Morphologie des cours d'eau, zones humides et continuité

❖ Morphologie des rivières

Les travaux de restauration de **rivières**, à maîtrise d'ouvrage CISALB, qui n'ont pas pu être engagés sur le Contrat 2019-2022 sont réinscrits avec, pour certains, une actualisation des coûts :

- La restauration de la **Leysse aval** (Chambéry, La Motte-Servolex et Voglans),
- La restauration du **Nant Petchi** (St-Alban-Leysse),
- La restauration de la **Deysse** à Entrelacs.

Une nouvelle opération est inscrite au contrat : la restauration du **Tillet** dans le secteur de l'hippodrome.

❖ Gestion des zones humides

Le plan de gestion en faveur des zones humides (PAFZH), mis en œuvre depuis 2012, a permis de réaliser des premiers travaux de restauration sur le périmètre de Grand Chambéry. L'ambition du CISALB est de poursuivre en l'étendant au territoire de Grand Lac. Les travaux de restauration de **zones humides** qui n'ont pas pu être engagés sur le Contrat 2019-2022 sont réinscrits, avec des coûts actualisés :

- La restauration de 5 zones humides de Grand Lac par le CISALB,
- La restauration des annexes humides de la Deysse (dans le périmètre de Grand Lac) par le CENS,
- La restauration de la Fontaine à Janon (dans le périmètre de Grand Chambéry) par le CENS.

Enfin, l'étude de l'espace de bon fonctionnement de la Deysse est inscrite au Contrat 2023-2024. Cet outil d'aide à la décision intégrateur de tous les enjeux liés au fonctionnement de cette rivière et de ses annexes humides est nécessaire pour calibrer les espaces à préserver et à restaurer. Ce type d'étude a pour ambition de :

- Définir l'enveloppe spatiale utile pour mener les travaux de restauration morphologique,
- Favoriser la préservation des ripisylves (biodiversité, lutte contre la hausse des températures, lutte contre les pollutions et inondations),
- Favoriser la préservation et la reconquête des milieux humides, en lien avec le CENS.

❖ **Continuité écologique des cours d'eau**

Sur la période 2019-2022, 8 seuils prioritaires auront été rendus franchissables sur le bassin versant. Malgré cet important travail, il reste encore 3 ouvrages prioritaires à traiter :

- Le seuil du Pont Neuf (ROE54027) sur l'Hyères,
- Le seuil Chez Blanc (ROE33921) et seuil de la carrosserie (ROE80363) sur le Sierroz.

L'étude de faisabilité du seuil du Pont Neuf est inscrite au Contrat 2023-2024.

C2 Les fiches actions du contrat

Les fiches actions du contrat 2023-2024 sont présentées en **Annexe 1**. Les objectifs chiffrés du contrat sont les suivants :

- Restaurer 5,3 km de rivières,
- Restaurer 15 ha de zones humides,
- Désimperméabiliser 8 ha.

C2-1 L'animation du Contrat

Le pilotage et la mise en œuvre du Contrat nécessitent du temps d'animation. L'agence de l'eau peut financer des missions d'animation réalisées par le CISALB. Pour chaque intitulé d'action, il est proposé des missions et un plan de financement. Le tableau de synthèse suivant résume la fiche n°0 du contrat :

N	Intitulé de l'action	Missions	Plan de financement en euros		
			Montant sur 2 ans	MOA	AERMC
0	Morphologie, continuité et zones humides	Assurer la MOA des études et travaux de restauration et de continuité. Animer le PG du lac et le PAFZH.	480 000	240 000	240 000
	Gestion quantitative	Animer le PGRE et rédiger le PTGE et « EAU Climat, on agit ! ». Réaliser les études hydrologiques du PGRE.	230 000	69 000	161 000
	Animer le programme d'entretien	Piloter les travaux d'entretien (programmation, consultation, marquages, relation élus et riverains, suivi financier).	130 000	91 000	39 000
		Totaux	**840 000**	**400 000**	**440 000**

C2-2 Les actions GEMAPI

Les actions GEMAPI sont synthétisées dans le tableau ci-après. Ce programme d'actions comprend les actions emblématiques suivantes :

❖ **La restauration écologique de la Leysse sur 2 800 m (fiche action 3)**

Les travaux consistent à sortir la Leysse de son espace inter-digues de 20 m pour lui offrir un lit plus large connecté avec des annexes humides. On cherche à récréer un lit à tresses avec une diversité d'écoulements, de hauteur d'eau et de granulométrie favorable à la faune invertébrée et piscicole. Le développement d'une végétation adaptée permettra de resserrer le lit d'étiage et de diminuer l'effet d'étalement et de réchauffement de la lame d'eau lors d'épisodes d'étiage sévère.

❖ **La restauration écologique du Nant Petchi sur 750 m (fiche action 4)**

Les travaux visent à « dépercher » le lit actuel, en remplaçant le canal rectiligne boisé actuel par un nouveau cours d'eau de 750 mètres, déplacé dans la plaine, avec un tracé méandriforme et végétalisé.

❖ **La restauration écologique du Tillet sur 800 m (fiche action 5)**

L'objectif de ces travaux est d'augmenter le débit dans le Tillet en modifiant un ouvrage actuellement partiteur défavorable pour la rivière, de remettre à l'air libre un tronçon busé de 200 mètres et de restaurer une trame bleue et une trame verte.

❖ **La restauration écologique de la Deysse sur 1 000 m (fiche action 7)**

L'objectif est de restaurer les habitats, en créant des diversités physiques, par la variation des profils, et des diversités biologiques, par une gestion appropriée des boisements existants et un choix adapté de mesures de végétalisation.

N	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage (HT ou TTC)	Nature	Plan de financement en euros			
				Montant	MOA	AERMC	Autre
1	Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau	CISALB (HT)	Travaux d'entretien	700 000	490 000	210 000	
2	Déterrage précoce de la renouée du Japon sur le lac	CISALB (HT)	Travaux d'arrachage	24 000	16 800	7 200	
3	Restauration écologique de la **Leysse aval**	CISALB (HT)	**Travaux** de restauration	8 170 000	1 634 000	2 932 000	3 604 000
4	Restauration écologique du **Nant Petchi**	CISALB (HT)	**Travaux** de restauration	1 800 000	450 000	450 000	900 000
5	Restauration écologique du **Tillet**	CISALB (HT)	**Travaux** de restauration	300 000	102 000	198 000	
6	Restauration de la continuité écologique de l'**Hyères** – seuil pont neuf	CISALB (HT)	Etude	25 000	7 500	17 500	
7	Restauration écologique de la **Deysse** à Entrelacs	CISALB (HT)	**Travaux** de restauration	300 000	90 000	210 000	
8	Définition de l'espace de bon fonctionnement de la **Deysse**	CISALB (HT)	Etude	30 000	9 000	21 000	
9	Restauration des annexes humides de la **Deysse** à Entrelacs	CENS (TTC)	Acquisitions foncières	20 000	6 000	14 000	
		Entrelacs		20 000	6 000	14 000	
		CENS (TTC)	**Travaux** Rest.	102 800	30 840	71 960	
10	Restauration de la **Fontaine à Janon**	CENS (TTC)	Etudes, travaux et suivi	692 432		484 702	207 730
	Acquisitions foncières		Etudes et suivi	30 000	9 000	21 000	
	Restauration autres ZH		Etudes travaux	157 000	31 400	78 500	47 100
11	Animation foncière	CISALB (HT)	Etude	25 000	12 500	12 500	
	Notices de gestion et travaux		Etudes travaux	125 000	25 000	62 500	37 500
	Suivi des gains écologiques		Etude	10 000	5 000	5 000	
	Acquisitions foncières	**Grand Chy**	Acquisition foncières	20 000	6 000	14 000	
		Grand Lac		10 000	3 000	7 000	
12	Animation Plan de gestion du lac et canal de Savières	CISALB (HT)	Animation	Financement AERMC « Milieux - gestion concertée »			
				12 561 232	2 934 040	4 830 862	4 796 330

C2-3 Les actions PGRE

Les actions PGRE sont synthétisées dans le tableau ci-après :

N	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage (HT)	Nature	Plan de financement en euros		
				Montant	MOA	AERMC
13a	Débits de restitution	CISALB	Etudes et animation	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
13b	Aménagement des captages	Grand Chambéry	Etudes - travaux	95 000	47 500	47 500
	T2 Epine		Travaux	630 000	570 000	60 000
13c	Fiche Grand Lac	Grand Lac	Etudes - travaux	900 000	70 000	70 000
14	Suivis hydrométriques, Bilan ressource - besoin	CISALB	Etudes et animation	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
	Équipement des sources BV Chéran	Grand Chambéry	Etudes et travaux	90 000	27 000	63 000
15	EAU Climat, on agit !	CISALB	Coordination de l'opération	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
		Grand Chambéry	Conduite d'opération	22 400	AD	AD
		Grand Lac	Conduite d'opération	22 400	AD	AD
		CISALB	Communication et Journées techniques (BV Bourget)	40 000	12 000	28 000
		Grand Chambéry	Communication et Journées techniques (BV Chéran)	10 000	3 000	7 000
		Commune	Economies d'eau	350 000	280 000	70 000
		Commune	Désimperméabilisation	3 000 000	AD	AD
		Commune	Stockage eaux pluviales	350 000	AD	AD
16	Ressource en eau et agriculture	CISALB	Coordination de l'action	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
		Agriculteur	Projet individuel irrigation	**AD**	AD	AD
		Agriculteur	Projet individuel abreuvement	**AD**	AD	AD
		Grand Chambéry	Etudes Noiray, Tremblay	70 000	AD	AD
			Schéma directeur « eau et agriculture »	50 000	AD	AD
		Grand Lac		**AD**	AD	AD
17	Ressource en eau et prélèvements domest.	CISALB	Coordination de l'action	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
18	Lutte contre les pollutions par les grilles d'eaux pluviales	CISALB	Coordination de l'action	Financement AERMC « animation de la gestion quantitative »		
			Pochoirs et peinture	2 000	600	1 400
			Macarons	21 000	6 300	14 700
			Communication	1 000	300	700
				6 653 800	1 016 700	362 300

La démarche « EAU Climat, on agit ! » est l'action emblématique de ce Contrat. Elle a démarré en juin 2022 par un premier engagement collectif de 14 communes dans une gestion vertueuse et exemplaire de l'eau. L'objectif est de mettre en œuvre, à l'échelle communale, un plan d'actions visant à adapter les pratiques et les usages de l'eau. Ce plan s'adresse aux services de la commune et à ses citoyens.

EAU Climat a plusieurs objectifs opérationnels clairs :

- Généraliser la récupération d'eaux pluviales pour les usages ne nécessitant pas de l'eau potable,
- Adapter les espaces verts, pour que l'objectif ne soit plus l'esthétique mais la sobriété en eau,

- Désimperméabiliser les surfaces bétonnées pour favoriser l'infiltration de la pluie et améliorer le bien-être,
- Amplifier les économies d'eau, en luttant contre les fuites dans nos établissements publics (écoles, équipements sportifs, cimetières, salle des fêtes),
- Modifier les fontaines publiques pour arrêter le gaspillage de l'eau.

C2-4 Les actions transversales

N	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage (HT)	Nature	Plan de financement en euros		
				Montant	MOA	AERMC
19	Suivi écologique du lac	CISALB	Analyses et études	150 000	75 000	75 000
20	Sensibilisation et communication	CISALB	Médiation pédagogique et communication	196 046	58 814	137 232
				346 046	133 814	212 232

C2-5 Les actions du petit cycle de l'eau

L'agence de l'eau ne prend pas d'engagement financier contractuel sur des projets relevant du petit cycle de l'eau (alimentation en eau potable, assainissement domestique), hors zones de revitalisation rurale (ZRR). Ainsi, les actions présentées ci-après ne figurent pas dans le catalogue des fiches actions du Contrat 2023-2024 (Annexe 1). Seul Grand Chambéry présente des fiches pour mobiliser des fonds ZRR.

❖ **Grand Chambéry**

Grand Chambéry envisage de réaliser les projets suivants durant le Contrat 2023-2024 (les cellules en jaune signalent les opérations pour lesquelles il existe une fiche action et un engagement de l'agence de l'eau :

	Intitulé de l'action	Détail de l'action	Objectif	Montant (HT)
EU	Transfert effluents Aillon-Station vers Aillon-Chef-Lieu	Cf. la **fiche action 21** (ZRR)	Améliorer la qualité du milieu	**450 000**
	Réseau de Correrie	Renouvellement réseau collecte		450 000
	DO 12	Restructuration du réseau		150 000
	PR A. Flemming	Création poste de refoulement		280 000
	UDEP de Curienne	Etude et travaux de restructuration de l'UDEP		650 000
	UDEP de la Féclaz	Etude de la restructuration		Pour mémoire
AEP	Réservoir de Précherel	Création de réservoir	Optimiser l'usage de la ressource Bauges devant	850 000
	Maillage Arith - Lescheraines	Cf. la **fiche action 22** (ZRR) Travaux de pose de réseaux AEP	Optimiser l'usage de la ressource Bauges derrière	**120 000**
	Maillage Noyer/Plainpalais	Cf. la **fiche action 22** (ZRR) Travaux de pose de réseaux AEP	Optimiser l'usage de la ressource Bauges derrière	**315 000**
	Maillage Aillon-le-Jeune/ Aillon-le-Vieux	Travaux de pose de réseaux AEP	Optimiser l'usage de la ressource vallée des Aillons	300 000

	Tranche T2 Epine	Travaux Lachat / Pierrette	Substitution sources	Pour mémoire (630 000)
	Maillage Curienne - Barby	Travaux de pose de réseaux AEP	Optimiser l'usage de la ressource	600 000
	Chambre stratégique, instrumentation débitmètres, télésurveillance sur conduites porteuses AEP		Connaissance des réseaux, sectorisation, lutte contre les fuites	500 000
	Diagnostic permanent, télétransmission, sectorisation débitmètres			400 000
	Réhabilitation ouvrages AEP	Etanchéité réservoirs	Sécurisation qualité AEP	1 100 000
	Lutte contre les fuites Bauges	Montée Lachat (Arith). Broissieux et chef-lieu (Bellecombe-en-Bauges). Refoulement Les Déserts	Economies d'eau	1 300 000
	Lutte contre les fuites cluse	Saint-Sulpice Montfort, La Motte-Servolex Villard Marin	Economies d'eau	800 000
	Maillage La Thuile – Puygros	Pose de réseaux AEP – T1	Optimiser l'usage de la ressource	1 200 000
		Pose de réseaux AEP – T2		500 000
	Réservoir Villeneuve et refoulement T1 (Cognin/St Cassin)	Travaux AEP	Optimiser l'usage de la ressource	1 600 000
	PGSSE	Réalisation des étapes 1 à 5 du PGSSE en régie	Sécurisation de la ressource	90 000
				11 655 000

❖ **Grand Lac**

Grand Lac envisage de réaliser les projets suivants durant le Contrat 2023-2024 :

	Intitulé de l'action	Détail de l'action	Objectif	Montant (€HT)
EU	Autosurveillance des DO	Calasys – Diagbox. Equipements : 100 K€ sur EU + 100 K€ sur AEP Télérelève : 250 K€ sur AEP	Equipement métrologie de mesure sur les DO en 2025	450 000
	Etude patrimoniale, diagnostic du réseau EU et AEP	Recensement et cartographie ouvrages et équipements		130 000
	Réduction des surverses des DO	Bd Russie : 415 K€ St Pol : 360 K€ Grimotière : 160 K€	Améliorer la qualité des masses d'eau concernées	935 000
	Transfert de l'UDEP et BSR Albens vers UDEP Aix-les-Bains	Réseau le long de la berge rive droite de la Deysse (avril 2023). 550 K€ inclus dans le dossier de subvention déjà instruit	Améliorer la qualité de l'eau de la Deysse, du Sierroz et du lac du Bourget	Pour mémoire
AEP	Barreau Est	Phase 1 de la T1 réalisée pour 1.5 M€. Phase 2 de la T1 (Baye-St-Simon) en 2022 pour 900 K€. Construction réservoirs : mise en concurrence 11/2022. Travaux 2023 : 3,6 M€. Travaux 2023 : Passage SNCF jusqu'au pompage du PAE des Sources 730 K€ + fonçage SNCF. Chiffrage en cours. **Fin de la T1 déposée : fin 2024**	Réduire les prélèvements AEP sur des ressources déficitaires en vue de garantir les débits minimums biologiques dans plusieurs masses d'eau Mobiliser une ressource de substitution	Pour mémoire
	Lutte contre les fuites	Av. Verdun (2022) : 250 K€	Economies d'eau	1 270 000

	(Aix-les-Bains)	Bd Anglais (2023) : 500 K€ Rte Pugny (2023-2024) : 520 K€		
EU AEP	Etude financière eau et assainissement	Prospective renouvelée fin 2022		10 000
EU AEP	Etude patrimoniale, diagnostic du réseau EU et AEP	Recensement et cartographie des ouvrages et équipements		130 000
AEP	Mesures de protection du captage de Serrières-en-Chautagne	Etude préalable en cours (09/22). Selon résultat, étude complémentaire avec dossier subvention.		AD
AEP	Diagnostic UPEP d'Aix-les-Bains	Diagnostic de performance de l'UPEP. Démarche identique à l'étude menée sur UDEP Aix. Etude nécessaire préalable à Cyano + Quagga + maintenance patrimoniale	Améliorer la performance de l'UPEP.	100 000
AEP	Connaissance Patrimoniale	Modélisation réseau AEP (28 communes). Consultation AMO en cours puis consultation BE. Modélisation : 2ème trimestre 2023		250 000
EU AEP EP	Structuration du service EU / AEP / EP	**Gouvernance** Déploiement régie. Organisation et dimensionnement	Mettre en œuvre la disposition 1-02 et l'orientation fondamentale n°3 du SDAGE	40 000
		Technique Déploiement régie. Développement supervision, acquisition véhicules, matériel, bâtiment		AD
				3 315 000

C3 La stratégie de communication et de sensibilisation

La stratégie de communication et de sensibilisation du Contrat s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- Les actions de communication générale,
- La communication sur les travaux de restauration (incluse de facto dans les fiches opérations concernées),
- La communication et la sensibilisation sur « EAU Climat, on agit ! » (Cf. les fiches n°15 et 18),
- La sensibilisation du public (C. la fiche n°20).

C3-1 Les actions de communication générale

L'ensemble des actions du CISALB bénéficieront d'une communication à destination du grand public sur les supports suivants :

- Site internet du CISALB et d'Aqualis,
- Réseaux sociaux du CISALB et d'Aqualis (Facebook, Instagram, Twitter),
- Newsletter d'Aqualis + écran digital de rue à Aix-les-Bains (Aqualis).

Ces outils permettent de relayer l'avancée du contrat par des articles actualisés au fil des chantiers (pour les travaux) et des articles témoignant de la progression d'indicateur sur « EAU Climat, on agit ! » (Nombre de communes engagées, volume d'eau économisé, surface désimperméabilisée, etc.).

Ils assurent également le relais de situation de crise : sécheresse, inondation, pollution, gains écologiques post chantier.

Ils permettent, enfin, de relayer les dossiers de presse et le descriptif de travaux.

C3-2 La communication sur les travaux de restauration

Les opérations ciblées prioritairement sont :

- La restauration de rivière :
  - **Hyères** (chantier terminé à l'hiver 2022-23),
  - **Tillet** (chantier prévu hiver 2022-23),
  - **Deysse** (chantier prévu à l'hiver 2023-24),
  - **Leysse** (chantier prévu en 2024).
- La restauration de zones humides :
  - **Moraz-dessous** (chantier prévu en 2022),
  - **Marais des Bauches** (chantier prévu en 2022),
  - **Fontaine à Janon** par le CENS (chantier prévu en 2024).

Pour chacune de ces opérations seront déployés tout ou partie des outils suivants (les montants afférents sont inclus dans chaque fiche action) :

- Dépliant de communication (notamment pour la Leysse aval),
- Panneaux descriptifs des travaux en plusieurs points du chantier,
- Conférence de presse et inauguration,
- Communication sur le site internet et sur les réseaux sociaux du CISALB (cf. C3-1),
- Réalisation de films de chantier par drone « avant, pendant et après »,
- Animation pédagogique (cf. C3-4).

C3-3 La communication spécifique de « EAU Climat, on agit ! »

Cette opération prévoit plusieurs types d'actions de communication et sensibilisation, dont certains ont été déjà engagés dès 2022. Les actions de communication déjà déployées en 2022 sont les suivantes :

- La création d'une **identité visuelle**,
- La création d'un **stand**,
- La création d'une **plaquette de présentation** de l'opération.

Les actions en cours et à venir sont :

- L'organisation de j**ournées techniques** à destination des services techniques des communes sur des thématiques diversifiées. Par exemple, 1/ pour adapter la conception et la gestion des espaces verts et fleuris avec du végétal plus résistant aux sécheresses et des techniques plus économes en eau, 2/ la désimperméabilisation et 3/ la gestion hydrique des terrains de sports :
  - Un budget de 5 000 € est fléché en 2022 (Subvention sur contrat précédent),
  - Un budget de 10 000 €/an inscrit sur la **fiche n°15**.
- Le déploiement de **nouveaux outils de communication** (Budget de 20 000 € sur la **fiche n°15**) qui comprend :

    . Des outils de communication classique (panneaux pour valoriser les espaces vert vertueux, autocollants, etc.),
    . Des créations de street-art sur des points de grand passage (sentier lacustre).
- Le marquage des grilles d'eaux pluviales avec le slogan « Le lac commence ICI Ne rien jeter » (Cf. **fiche n°18**) :
    . Marquage éphémère en appliquant de la peinture biodégradable sur des pochoirs préétablis (Budget de 2 000 €),
    . Marquage définitif par la pose de 250 macarons circulaires (Budget de 21 000 €),
    . La création et l'impression d'un petit guide d'utilisation (Budget 1 000 €).

Les actions de sensibilisation en cours et à venir sont :

- La création **d'un jeu de plateau** à destination des 8-12 ans au sein des écoles des communes engagées dans la démarche « EAU Climat, on agit ! » (Subvention sur contrat précédent). La mobilisation des moyens humains pour mettre en œuvre ce jeu est inscrite dans la fiche n°20 (Cf.C3-4 ci-après),
- La formation **d'ambassadeurs du lac** annuels (jeunes scolaires de collège ou lycée) axée sur l'opération « EAU Climat, on agit ! » (Budget de 5 000 €/an),
- Des **déambulations** théâtrales de plein air pour sensibiliser les nombreux usagers du sentier lacustre aux enjeux de l'eau et du climat (Budget de 10 000 €/an).

Sur le bassin versant du Chéran, Grand Chambéry propose de réaliser des outils de communication et des journées techniques.

C3-4 Les actions de sensibilisation des publics

Afin de soutenir les actions entreprises dans le cadre du contrat de bassin, différentes opérations de sensibilisation vont être organisées vers différents types de publics et au sein d'espaces ou de milieux propices à une meilleure compréhension des enjeux. Ainsi :

- Les **impacts de l'évolution climatique** sur le territoire seront présentés afin d'éveiller les consciences sur les écosystèmes aquatiques et leur sensibilité au changement climatique et en conséquence leur plus grande fragilité face aux pollutions diffuses ou accidentelles (en lien avec l'opération « EAU Climat, on agit ! ». Il s'agira de faire découvrir la biodiversité locale et sa dépendance aux milieux aquatiques ;
- Des **visites de lieux de traitement de la pollution** seront proposées pour mettre en avant les enjeux de l'assainissement pour la survie de ces écosystèmes aquatiques. Une sensibilisation à l'eau pluviale et sa circulation en milieu urbain ou naturel sera faite pour valoriser la rétention de l'eau pluviale à des fins d'usage domestique ou agricole (« Eau-climat, on agit ! ») ;
- Une **analyse des impacts sur la disponibilité de la ressource en eau** selon les usages, notamment en période de sécheresse, sera proposée en lien avec la découverte des structures de distribution ou d'utilisation de l'eau (lieux de captage de source, de nappe, réserve collinaire, …) en lien avec l'opération « EAU Climat, on agit ! » ;
- Des **opérations de sensibilisation valoriseront les chantiers** de restauration de rivières (post chantier sur l'Hyères, chantier du Tillet-hippodrome, post chantier de la Leysse) afin de relier les enjeux de la continuité écologique aux enjeux d'une gestion adaptée de la ressource en eau. Des **visites de terrains** sur des secteurs clés seront proposées ;
- Les zones humides du territoire, restaurées, préservées, seront valorisées pour leurs rôles de rétention d'eau et réservoir de biodiversité. Des sites accessibles et témoins seront privilégiés pour préserver les autres zones humides de sur-fréquentation (site des Cavettes, bras de décharge de la Leysse, site des Mottets, baie de Mémard, etc.).

Différents types d'actions de sensibilisation seront mis en œuvre :

- Des **animations thématiques à destination des scolaires**, proposées de la maternelle à l'université en lien avec les programmes scolaires. Elles seront déclinées au sein des établissements, à Aqualis, au Lab'eaux ou sur le terrain, sous la forme d'animations ponctuelles voire de séjours avec nuitées (2023-24) ;
- La **formation d'ambassadeurs du lac annuels** (jeunes scolaires de collège ou lycée) ;
- La mise en œuvre **d'un jeu de plateau** à destination des 8-12 ans au sein des écoles des communes engagées dans la démarche « EAU Climat, on agit ! ». Ce jeu sera également proposé en ateliers grand public sur les sites d'Aqualis et du Lab'eaux ;
- Des actions à destination du grand public : au sein de sites dédiés à l'eau pour les familles et les centres de loisirs, à Aqualis sous forme de **conférences**, ateliers pour enfants et **évènementiels thématiques grand public** ;
- Des actions en **déambulation** sur le territoire et qui emprunteront une sensibilisation douce par le théâtre pour surprendre, attirer et sensibiliser aux enjeux de l'eau sur des lieux de forte fréquentation et engager à agir.

C4 Les attendus du Contrat et sa cohérence avec le SDAGE 2022-2027

C4-1 Les orientations fondamentales du SDAGE

Le SDAGE 2022-2027 a été adopté par le comité de bassin du 18 mars 2022.

Après une phase d'état des lieux, comprenant un diagnostic des pressions impactantes et une évaluation actualisée du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux, ont été établis :

- Le plan de gestion de la DCE fixant les 9 orientations fondamentales et les objectifs environnementaux,
- Le programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE.

Les 9 orientations fondamentales, rappelées ci-après, s'appliquent à tout le bassin Rhône-Méditerranée et donc, *a fortiori*, à celui du bassin versant du lac du Bourget :

OF 0 S'adapter aux effets du **changement climatique**,

OF 1 Privilégier la **prévention** et les **interventions à la source** pour plus d'efficacité,

OF 2 Concrétiser la mise en œuvre du principe de **non-dégradation** des milieux aquatiques,

OF 3 Prendre en compte les **enjeux sociaux et économiques** des politiques de l'eau,

OF 4 Renforcer la **gouvernance** locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux,

OF 5 Lutter contre les **pollutions**, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé :

- **OF 5A** Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- **OF 5B** Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
- **OF 5C** Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
- **OF 5D** Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- **OF 5E** Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine,

OF 6 Préserver et **restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques** et des zones humides,

- **OF 6A** Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques,
- **OF 6B** Préserver, restaurer et gérer les zones humides,
- **OF 6C** Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau.

OF 7 Atteindre et préserver **l'équilibre quantitatif** en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,

OF 8 Augmenter la sécurité des populations exposées aux **inondations** en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

C4-2 Les objectifs environnementaux du SDAGE

Les objectifs environnementaux à atteindre pour la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau sont :

- L'atteinte du **bon état** des masses d'eau,
- La **non-dégradation** de l'état des masses d'eau superficielles et souterraines et la prévention et limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines,
- Le respect des objectifs des **zones protégées** (faisant l'objet d'engagements au titre d'autres directives) : captages d'eau potable, zones de production conchylicole, sites de baignade, sites Natura 2000, zones vulnérables et sensibles,
- La réduction ou la suppression des rejets, émissions et pertes de **substances prioritaires**,
- L'inversion des tendances à la dégradation de l'état des **eaux souterraines**.

Le **bon état** est atteint lorsque :

- Pour une masse d'eau superficielle, l'état ou le potentiel écologique et l'état chimique sont bons ou très bons,
- Pour une masse d'eau souterraine, l'état chimique et l'état quantitatif sont bons.

C4-3 Le programme de mesures sur le bassin versant du lac du Bourget

Le bassin versant du lac du Bourget comprend (cf. la carte en page suivante) :

- 21 masses d'eau superficielles,
- 2 masses d'eau souterraines.

Le tableau joint en page 42 expose pour chacune des 23 masses d'eau (dont 21 masses d'eau superficielles) :

- L'état écologique (2019),
  - . 9 sont en bon état,
  - . 12 sont en état moins que bon.
- L'état chimique (2019),
  - . 20 sont en bon état,
  - . 1 est en état moins que bon (Deysse).
- L'objectif d'état écologique,
  - . 12 ont un objectif 2027 dont 4 avec un objectif moins strict,
  - . 4 ont un objectif 2021,
  - . 5 ont un objectif 2015.

- Le motif de dérogation et éléments faisant l'objet d'une adaptation.

A noter que les deux masses d'eau souterraines (nappe de Chambéry et nappe de Chautagne) ont déjà atteint les objectifs quantitatifs et chimiques.

Les **cellules grisées** signalent les masses d'eau concernées par le Programme de Mesures (**PdM**) du bassin versant du lac du Bourget qui comprend 8 types de problèmes à traiter, selon les masses d'eau considérées :

Problèmes à traiter	Nombre de masses d'eau concernées
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	**3**
Pollutions par les nutriments agricoles	**3**
Pollutions par les pesticides	**6**
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	**8**
Prélèvements d'eau	**11**
Altération du régime hydrologique	**12**
Altération de la morphologie	**9**
Altération de la continuité écologique	**3**

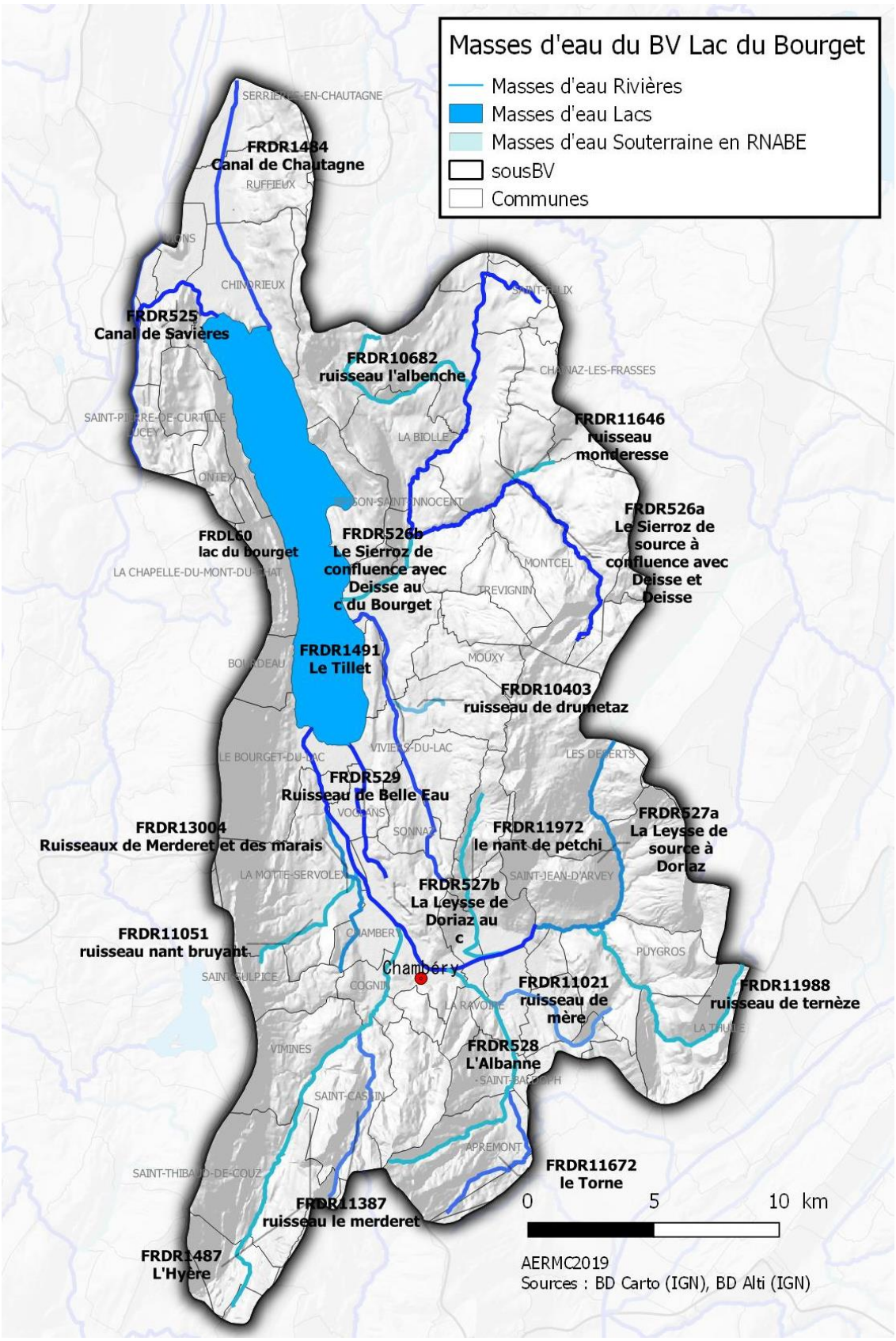

Carte des masses d'eau du bassin versant du lac du Bourget

C4-4 Les résultats attendus du contrat 2023-2024

L'objectif des actions du contrat 2023-2024 est de mettre en œuvre le **PdM** du lac du Bourget. Pour évaluer les attendus du contrat, le tableau de la page 42 a été complété en positionnant les numéros d'actions (cercle de couleur), permettant ainsi de visualiser la contribution de chaque action à la mise œuvre du **PdM** et donc de s'assurer de la cohérence avec le SDAGE 2022-2027.

Il en ressort les éléments d'interprétation suivants, par ordre des problèmes à traiter (l'analyse est faite en analysant le tableau par ligne, de haut en bas, et de la gauche vers la droite) :

❖ **1- Pollutions par les nutriments urbains et industriels**

- Lac du Bourget : pas d'action prévue dans le contrat 2023-2024. Les actions ont été réalisées précédemment (bassins de stockage-restitution de Chambéry et Aix les Bains, raccordement de la station d'épuration d'Albens à Aix les Bains).
- Mère : traitement du DO est **prévu**,
- Canal de Chautagne : la reconstruction d'une nouvelle UDEP est **prévue** (choix du maître d'œuvre fait par Grand Lac en 2022).

❖ **2- Pollutions par les nutriments agricoles**

Aucune action n'est envisagée sur 2023-2024, du fait d'une difficulté à fédérer les acteurs concernés.

❖ **3- Pollutions par les pesticides**

Aucune action n'est envisagée sur 2023-2024. Les actions portées par les collectivités et certaines branches agricoles ont porté leurs fruits. Les prochaines campagnes d'analyses d'eau réalisées par le CISALB permettront d'évaluer l'effort restant à fournir et les acteurs concernés.

❖ **4- Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)**

- L'animation des services des eaux auprès des entreprises continuera de faire émerger :
  - . Des dispositifs de traitement des rejets industriels sur les masses d'eau grisées,
  - . Des dispositifs de prévention des pollutions accidentelles sur les masses d'eau grisées,
- Elle continuera également de mettre en compatibilité des autorisations de rejets sur les masses d'eau grisées.

❖ **5- Prélèvements d'eau**

- La fiche action **16** répond à la mise en place de dispositifs d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture,
- La fiche action **15** répond à la mise en place de dispositifs d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités,
- La mise en place de dispositifs d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat est assurée par l'animation des services des eaux auprès des entreprises,
- La mise en place de ressources de substitution est en cours sur le Nant Bruyant (**13b**) et sur la Leysse aval (**13b**) pour Grand Chambéry (« Epine »),
- Les procédures d'autorisation sur la ressource sont visées dans l'action 13a pour Grand Chambéry et **13c** pour Grand Lac (débits de restitution des sources et arrêtés de prélèvements),
- L'étude de la nappe de la plaine de Chambéry.

❖ **6- Altération du régime hydrologique**

- La coordination de la gestion du barrage de Savières est opérationnelle et permet de faire une baisse du niveau du lac tout les 4 ans (déjà faite en 2017 et 2021),

- La maitrise foncière des zones humides sur Les Longes (Nant de Drumettaz, **11**) et sur les marais des Chassettes et des Noux (Mère, **10**) répond aux attendus du PdM (MIA0601 et MIA0602),
- Les fiches actions **15** et **16**, par la mise en place en place de dispositifs d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture, participent potentiellement à réduire l'altération du régime hydrologique des masses d'eau grisées,
- La mise en place de dispositifs d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat participe potentiellement à réduire l'altération du régime hydrologique des masses d'eau grisées,
- La régulation du plan de Challes, actuellement à l'étude, contribue à un meilleur partage de l'eau sur la Mère,
- Les travaux de sécurisation de l'eau potable sur l'Epine (Grand Chambéry) consolident la mise en place d'une ressource de substitution vis-à-vis du Nant-Bruyant (**13b**).

❖ **7- Altération de la morphologie**

- Les opérations de restauration sur la Leysse aval (**3**), le Nant Petchi (**4**), le Tillet (**5**) et la Deysse (**7**) répondent à l'attendu du PdM (MIA0202),
- La gestion de la renouée sur les rives du lac (**2**) satisfait à l'attendu du PdM (MIA0402),
- La maîtrise foncière et les travaux de restauration du CISALB et du CENS sur la Deysse (**8**, **9**, **10**), sur les marais des Chassettes et des Noues (**10**) sur la ZH des Longes (Nant de Drumettaz, **11**), sur les ZH de Roman et des Mentens (Tillet, **11**), sur la ZH de Pré Rosset (Sierroz, **11**) et sur la Fontaine à Janon (Leysse, **10**) répondent à l'attendu du PdM (MIA0601 et MIA0602).

❖ **8- Altération de la continuité écologique**

- L'étude de faisabilité de la restauration écologique de l'Hyères au droit du seuil du Pont Neuf (**6**),
- La restauration du Tillet (**5**) prévoit de modifier un ouvrage partiteur déficient pour privilégier une meilleure alimentation en eau de la masse d'eau,
- En fin, la mise en conformité de 6 seuils sur la Leysse est en cours (travaux 2021 et 2022).

LAC DU BOURGET
Programme de Mesures 2022-2027
validé le 18 mars 2022

	Libellé masse d'eau	Lac du Bourget	ruisseau de drumetaz	ruisseau l'albenche	ruisseau de la mère	ruisseau nant bruyant	ruisseau le merderet	ruisseau la monderesse	le nant de petchi	ruisseau de tembze	ruisseau du Merderet et des marais	Torrent du Rousselet	Canal de Chautagne	L'Hyère	Le Tillet	Canal de Savières	Le Sierroz de la source à la confluence avec la Deisse et la Deisse	Le Sierroz de la confluence avec la Deisse au lac du Bourget	La Leysse de la source à la Doriaz	La Leysse de la Doriaz au lac	L'Albanne	Ruisseau de Belle Eau	Alluvions de la Plaine de Chambery	Alluvions Rhône marais de Chautagne et Lavours
	N° masse eau	FRDL60	FRDR10403	FRDR10682	FRDR11021	FRDR11051	FRDR11387	FRDR11646	FRDR11972	FRDR11988	FRDR13004	FRDR13010	FRDR1484	FRDR1487	FRDR1491	FRDR525	FRDR526a	FRDR526b	FRDR527a	FRDR527b	FRDR528	FRDR529	FRDG304	FRDG330
masse d'eau concernée par une mesure du SDAGE 2022-2027	Statut	Plan d'eau naturel	MEFM cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEFM cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	MEA cours d'eau	MEN cours d'eau	MEFM cours d'eau	MEFM cours d'eau	MEN cours d'eau	MEFM cours d'eau	MEN cours d'eau	MEFM cours d'eau	MEN cours d'eau	MEN cours d'eau	ME souterraine	ME souterraine
MEFM : Masse d'Eau Fortement Modifiée	Etat écologique (2019)	BE	BE	Inclassé	MAU	Inclassé	TBE	BE	BE	BE	MEB	BE	Inclassé	Inclassé	MEB	Inclassé	Inclassé	Inclassé	BE	Inclassé	Inclassé	Inclassé	BE	BE
MEN : Masse d'Eau Naturelle	Etat chimique (2019)	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	BE	ME	BE	BE	BE	BE	BE	BE
MEA : Masse d'Eau Artificielle	Objectif d'état écologique	Bon Etat	Bon Potentiel	Bon Etat	Bon Etat	OMS	Bon Etat	Bon Etat	Bon Potentiel	Bon Etat	Bon Etat	Bon Etat	Bon Potentiel	Bon Etat	Bon Potentiel	Bon Potentiel	OMS	Bon Potentiel	Bon Etat	Bon Potentiel	OMS	OMS	Bon Etat quantitatif	Bon Etat quantitatif
OMS : Objectif Moins Strict	Échéance état écologique	**2021**	**2015**	**2021**	**2027**	**2027**	**2015**	**2015**	**2021**	**2015**	**2027**	**2021**	**2027**	**2027**	**2027**	**2027**	**2027**	**2027**	**2015**	**2027**	**2027**	**2027**	**2015**	**2021**
FT : Faisabilité technique	Échéance état chimique	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2027	2015	2015	2015	2015	2015	2015
	Motif de dérogation et éléments faisant l'objet d'une adaptation				FT	FT - Ichtyofaune					FT		FT	FT	FT	FT	FT - Ichtyofaune	FT		FT	FT - Faune benthique invertébrée	FT - Phytobenthos		
Problèmes à traiter	Numéro mesure - Intitulé mesure																							
1 - Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement																							
	ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)				prévu																			
	ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	?											prévu											
2- Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0302 Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation; au-delà des exigences de la Directive nitrates																							
3 - Pollutions par les pesticides	AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire																							
	AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles																							
4 - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement																			FAIT				
	IND0201 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)				en cours						en cours				en cours		en cours			en cours	en cours	en cours		
	IND0701 Mettre en place un dispositif de prévention des pollutions accidentelles				en cours						en cours				en cours		en cours			en cours	en cours	en cours		
	IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	?			en cours						en cours				en cours		en cours			en cours	en cours	en cours		
5 - Prélèvements d'eau	RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture		16			16		16			16				16		16	16	16	16				
	RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités		15		15	15		15			15			15	15		15	15	15	15				
	RES0203 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat		en cours		en cours										en cours		en cours	en cours	en cours	en cours				
	RES0701 Mettre en place une ressource de substitution					13b														13b				
	RES1001 Instruire une procédure d'autorisation cadre de la loi sur l'eau sur la ressource 13a													6	5 13c									
6 - Altération du régime hydrologique	MIA0303 Coordonner la gestion des ouvrages	en cours																						
	MIA0402 Mettre en oeuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau	?																						
	MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide		11		10																			
	MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide																							
	RES0201 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture		16			16		16			16				16		16	16	16	16				
	RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités		15		15	15		15			15			15	15		15	15	15	15				
	RES0203 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat		en cours												en cours		en cours	en cours	en cours	en cours				
	RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau				en cours																			
	RES0701 Mettre en place une ressource de substitution					13b																		
7 - Altération de la morphologie	MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau								4					en cours	5	prévu	7			3				
	MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes			?																				
	MIA0402 Mettre en oeuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau	2																						
	MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide																8 9 10							
	MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide		11		10								10		11			11		10				
8 - Altération de la continuité écologique	MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)																							
	MIA0304 Cours d'eau - Aménagement ou suppression d'un ouvrage													6						en cours				

D) Gouvernance du Contrat

Le partage d'informations, la concertation, le débat technique et scientifique, l'analyse financière et le débat décisionnel s'effectueront selon le mode opératoire mis en place à l'occasion des trois contrats précédents. Cinq entités à part à entière participeront à cette gouvernance :

- Le comité syndical du CISALB (instance délibérative de la structure porteuse du contrat),
- Le Comité de bassin versant, composé de 110 membres (réuni à 31 reprises depuis mars 1999),
- Les comités techniques (COTECH) et comités de pilotage (COPIL) qui associent les acteurs spécifiques d'une thématique, d'une opération ou d'une démarche,
- Le conseil scientifique (20 membres) qui rend des avis sur les études et les sujets stratégiques.

D1 Le comité syndical du CISALB

Le comité syndical est le moteur de la gouvernance car c'est lui qui prend les délibérations autorisant l'engagement des actions du contrat.

Il est composé de 14 élu(e)s dont 5 de Grand Chambéry et 5 de Grand Lac.

Un travail étroit est fait en amont avec les services financiers des agglomérations pour vérifier la cohérence des investissements du CISALB avec les Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI).

D2 Le comité de bassin versant du lac du Bourget

Le comité de bassin est constitué par un arrêté préfectoral du 03 mars 1999, modifiée en date du 22 novembre 1999 puis du 16 juin 2004. Le comité de bassin versant du lac du Bourget est composé des **3 collèges** suivants :

- Le collège des **collectivités territoriales** (65 communes du bassin versant, EPCI, Conseil général, Conseil régional, etc.),
- Le collège des **usagers** (Chambres consulaires, CENS, AAPPMA, FNE, etc.),
- Le collège des **administrations** et **établissements publics** (services de l'Etat, Agence de l'eau, CNR, SNCF, etc.)

Il a pour mission de piloter l'élaboration, de suivre et d'animer les « contrats de milieux » engagés sur notre bassin versant. Le comité s'appuie sur le CISALB qui a en charge l'élaboration, l'animation et le suivi du contrat.

Chaque année, le Comité de bassin établit un suivi des actions menées et la programmation de l'année suivante. Cette programmation annuelle est organisée d'une année sur l'autre et s'efforce de respecter les engagements prévisionnels. Elle est transmise à l'agence de l'Eau en novembre de l'année n-1.

Il se réuni autant de fois que nécessaire, avec un minimum de 1 réunion annuelle.

D3 Les COTECH et COPIL d'opérations spécifiques

Certaines opérations nécessitent de mettre en place des outils de gouvernance spécifiques, comprenant un COTECH et un COPIL. Ce dernier associe les techniciens du COTECH et les élu(e)s. Ces opérations, pour la plupart, déjà identifiées, au vu de la complexité technique, de leur ambition ou de leur portée politique. On peut déjà citer les opérations suivantes :

- La restauration de la **Leysse aval**,
- La restauration du **Nant Petchi**,
- La restauration du **Tillet**,
- La restauration de la **Deysse**,
- La restauration de la **Fontaine à Janon**,
- L'opération « **EAU Climat, on agit** ».

Pour chacune de ces opérations, un COTECH et un COPIL sont ou seront mis en place.

Un COTECH est composé des instances suivantes :

- Le maître d'ouvrage,
- Le CISALB (s'il n'est pas maître d'ouvrage),
- L'agence de l'eau,
- Les services de l'Etat (DDT, OFB, DREAL),
- Tout autre organisme jugé concerné (CD73, associations, etc.).

Le COTECH a pour objectifs :

- D'orienter la méthodologie et les choix techniques,
- De trouver des solutions aux points de blocage,
- De fixer des objectifs.

Un COPIL est composé des instances suivantes :

- Les membres du COTECH,
- Les élu(e)s désigné(e)s.

Le COPIL a pour objectifs :

- D'associer les élu(e)s à l'avancement de l'opération,
- D'informer les élu(e)s pour promouvoir la nature, le coût, le financement, les objectifs et les résultats attendus de l'opération auprès des EPCI qu'ils (elles) représentent,
- De suivre la cohérence technique et financière.

D4 Le conseil scientifique

Le conseil scientifique a été constitué par un arrêté préfectoral du 28 octobre 1999. Il est réuni, a minima, une fois par an. Il est présidé par un chercheur et piloté par un ingénieur du CISALB.

Son travail et sa feuille de route sont adaptés, en fonction des thématiques émergentes. Parmi les sujets à traiter au cours du contrat, on retrouve :

- Le suivi des toxiques,
- La gestion des espèces exotiques envahissantes
- La résilience des milieux face au stress hydrique,
- Les effets du changement climatique sur l'écosystème lacustre,
- L'optimisation des suivis pour répondre à ces nouveaux enjeux.

E) Engagements des partenaires

E1 Engagement des maitres d'ouvrages

Les opérations **GEMAPI** sont portées par le **CISALB** et le **CENS**, à l'exception de la maîtrise foncière (portée par Grand Chambéry, Grand Lac et Entrelacs).

Les opérations **PGRE** sont portées par le **CISALB**, **Grand Chambéry**, **Grand Lac**, les **communes** du bassin versant et les **agriculteurs**.

Les opérations sur le « petit cycle de l'eau » sont portées par **Grand Chambéry** et **Grand Lac.**

Le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac ont délibéré au sein de leur assemblée délibérante pour confirmer leur engagement à réaliser les opérations visées dans le présent contrat (cf. les délibérations consignées en Annexe 2).

Le **CISALB**, **Grand Chambéry**, **Grand Lac** et le **CENS** s'engagent à réaliser le programme d'actions dont les fiches sont jointes en Annexe 1 du présent Contrat.

Le CISALB s'engage à mettre en place une instance de concertation ou un comité de pilotage intégrant dans la mesure du possible les principales parties prenantes du contrat.

Les titulaires des aides proposées dans le cadre de ce contrat s'engagent à faire connaitre sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'agence de l'eau :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maitre d'ouvrage : apposition du **logo** et référence à l'aide de l'agence,
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un pann**eau d'affichage temporaire** comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence,
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du **logo** et la référence à l'aide de l'agence,
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une **inauguration avec la presse** (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un **panneau permanent** comportant le **logo** et la référence à l'aide de l'agence.

E2 Engagement du CISALB, animateur du contrat

Le CISALB s'engage à :

- Assurer le suivi du contrat de bassin versant,
- Coordonner techniquement et administrativement le programme en s'appuyant autant que nécessaire sur les COTECH et COPIL,
- Préparer en lien avec les maîtres d'ouvrage la programmation annuelle à transmettre à l'agence de l'eau en novembre de chaque année, suivre l'avancement du contrat, et élaborer des bilans et tableaux de suivi,
- Préparer et animer le comité de bassin versant du lac du Bourget,
- Informer les partenaires et maîtres d'ouvrages du contrat,
- Porter les actions transversales du contrat (suivis écologiques, sensibilisation et communication), dans la limite des montants inscrits au contrat et du respect des plans de financement,
- Coordonner et soutenir les démarches des maîtres d'ouvrages, sans se substituer à eux.

Par ailleurs, au même titre que les autres maîtres d'ouvrage, il s'engage à animer et assurer les opérations ou démarches dont il a la charge : GEMAPI, PGRE, « EAU Climat, on agit ! », Plan de gestion du lac, Plan d'actions en faveur des zones humides.

E3 Engagement de l'Etat

Les services de l'Etat et de ses établissements publics pilotent la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE et s'assurent de l'émergence de projets déclinant les mesures et du bon déroulement des procédures administratives auxquelles ces projets sont soumis.

Le CISALB et l'Etat ont signé le PAPI 2021-2026, concourant au financement des actions de prévention des inondations sur le bassin versant du lac du Bourget. L'Etat cofinance ainsi deux opérations GEMAPI fléchées dans le présent contrat : la restauration de la Leysse (action n°3) et la restauration du Nant Petchi (action n°4).

Les services de l'Etat s'engagent également à participer aux COTECH, COPIL et comité de bassin versant du contrat et à soutenir et faciliter la mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau notamment au travers de la révision des arrêtés de prélèvement, de l'instruction des études de détermination des consignes de restitution, de l'appui à la mise en place d'un OUGC, de la gestion de la conciliation des usages et de la mise en œuvre de restrictions si nécessaire.

E4 Engagement de l'agence de l'eau RMC

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au contrat de bassin versant du lac du Bourget, sur une période couvrant les années 2023 à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur les années 2023 et 2024 ne pourra pas excéder un montant total d'aide de **6 400 000 euros**.

Les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. Leur éligibilité est conditionnée à un démarrage effectif de l'opération aidée avant la fin de l'année 2024.

Les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement d'opérations prioritaires listées ci-dessous :

- Travaux de restauration écologique du **Tillet** à Aix-les-Bains,
- Travaux de restauration écologique de la **Leysse aval** (Chambéry, La Motte-Servolex, Voglans).

Par ailleurs, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion des EEE selon les attendus de la stratégie de bassin.

Dans le cadre du présent contrat, l'agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

❖ **Garantie de financement et de taux d'aides**

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône Méditerranée, le contrat de bassin versant du lac du Bourget identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus dans

les fiches actions (cf. l'Annexe 1), dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

MOA	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt climatique	Année d'engagement (OS)	Montant de l'opération (€HT)	Assiette agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'agence (aide classique + bonus)
CISALB	Restauration écologique de la Leysse (pont A41 au pont du Tremblay)	OUI	OUI	**2024**	8 170 000	4 188 570	70 % (*)	2 932 000
TOTAL - garantie de taux					**8 170 000**	**4 188 570**	**70 %**	**2 932 000**

(*) sous réserve de la labellisation « action transversale » par l'agence.

❖ **<u>Majorations de taux</u>**

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes :

MOA	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt climatique	Année d'engagement (OS)	Montant de l'opération (€HT)	Assiette agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'agence (aide classique + bonus)		
								Aide classique	Majoration [1]	Total
CISALB	Restauration écologique du **Tillet** (traversée hippodrome Aix-les-Bains)	OUI	OUI	**2023**	300 000	300 000	70 %	150 000	60 000	210 000
CISALB	Restauration écologique de la **Deysse** (Entrelacs)	OUI	OUI	**2024**	300 000	300 000	70 %	150 000	60 000	210 000
CENS	Restauration des annexes humides de la **Deysse** (Entrelacs)	OUI	OUI	**2024**	102 800	102 800	70 %	51 400	20 560	71 960
CENS	Restauration de la Fontaine à Janon	OUI	OUI	**2024**	692 432	692 432	70 %	346 216	138 486	484 702
TOTAL – majoration					**1 395 232**	**1 395 232**	**-**	**697 616**	**279 046**	**976 662**

[1] dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide.

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

❖ **Financement des aides contractuelles exceptionnelles (opérations de valorisation socio-économique)**

Les actions susceptibles d'être aidées au titre des aides contractuelles exceptionnelles sont les suivantes :

MOA	Libellé détaillé de l'opération			Année d'engagement (OS)	Montant de l'opération (€HT)	Assiette agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'agence (aide classique + bonus)
CISALB	Cheminement piéton le long du Tillet restauré (hippodrome d'Aix les Bains)			**2023**	30 000	30 000	30%	9 000
TOTAL – aides exceptionnelles								

L'attribution des aides contractuelles exceptionnelles prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

❖ **Aides au titre du rattrapage structurel en ZRR**

Les actions susceptibles d'être aidées au titre du rattrapage structurel en ZRR sont les suivantes :

MOA	Libellé détaillé de l'opération	Année d'engagement (OS)	Montant de l'opération (€HT)	Assiette agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence)	Montant aide de l'agence
Grand Chambéry	Transfert des effluents **EU** Aillon-Station vers Aillon-Chef-Lieu	**2023**	450 000	350 000	70 %	245 000
	Maillage AEP Arith -Lescheraines	**2024**	120 000	120 000	70 %	84 000
	Maillage **AEP** Noyer/Plainpalais	**2024**	315 000	315 000	70%	220 500
TOTAL – ZRR			**885 000**	**785 000**		**549 500**

Compte tenu de l'objectif de rattrapage structurel spécifiquement identifié dans le 11ème programme d'intervention, les actions répondant à cet objectif, listées ci-dessus, bénéficient d'une garantie de financement aux taux prévus dans le contrat, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

Les montants indiqués supra sont sous réserve des coûts plafonds prévus par les modalités en vigueur du programme à la date de chaque décision d'aide, la dérogation aux coûts plafond étant exceptionnelle et soumise au cas par cas à la commission des aides de l'agence de l'eau. Les travaux doivent être localisés sur les communes situées en ZRR.

F) Suivi du contrat

F1 Suivi du contrat

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi, l'engagement de l'agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises.

F2 Modalités de révision du contrat

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2024. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

F3 Résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

G) Signataires du contrat 2023-2024

Les signataires du contrat de bassin versant 2023-2024 sont :

- **L'agence de l'eau** Rhône Méditerranée Corse,
- Le comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (**CISALB**),
- La communauté d'agglomération **Grand Chambéry**,
- La communauté d'agglomération **Grand Lac**,
- Le Conservatoire des espaces naturels de la Savoie (CENS)
- L'Etat, représenté par le préfet de la Savoie.

A.....le.....

Présidente du CISALB
Marie Claire BARBIER

Directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Laurent ROY

Président du CENS
Michel DELMAS

Préfet de la Savoie
François RAVIER

Président de Grand Chambéry
Philippe GAMEN

Président de Grand Lac
Renaud BERETTI